

367

DT3

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet de désignation de réserve
de biodiversité d'Anticosti

6213-01-006

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, présidente**
M. ANTOINE MORISSETTE, commissaire

**PROJET DE DÉSIGNATION DE RÉSERVE
DE BIODIVERSITÉ D'ANTICOSTI**

SÉANCE PUBLIQUE

**GYMNASE COMMUNAUTAIRE
DE
L'ÉCOLE SAINT JOSEPH**

PORT-MENIER

VOLUME 3

Séance tenue le 19 mai 2022 à 19 h

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 19 MAI 2022

MOT DE LA PRÉSIDENTE 1

Période de questions et commentaires

Interventions :

M. Dominic Boisjoly 2,6,9,13,14,25,26,28,42,49,52,56

M. Alain Thibault 4,24,46

Mme Amélie Gilbert 5

M. Éric Perreault 8,10,12,13,15,16,17,18,23,26,29,31,35,46

Mme Aude Tremblay 9,11,12,13,27,36,41,48,54,55,56,66

M. Mathieu Gravel 14,19,28,58,60

M. André Desrochers 16,17,50,53

Mme Jessie Motard-Côté 31,32,42,54,55

Mme Katie Gagnon 37,44,59,65,66

MOT DE LA FIN 68

SÉANCE AJOURNÉE

SÉANCE DU 19 MAI 2022
MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE :

5
Bonsoir! Alors, bienvenue à cette troisième séance de la consultation ciblée sur le projet de désignation de réserve de biodiversité d'Anticosti. Alors, mon discours d'ouverture va être un petit peu plus rapide, parce que vous l'avez déjà entendu deux fois.

10
Donc, juste pour vous rappeler que le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir poser vos questions. Et les gens sont appelés selon l'ordre de leur inscription. Vous pouvez poser des questions, vous pouvez faire part de vos commentaires, de vos préoccupations, de vos suggestions. Évidemment, il y a un droit de rectification qui vous est ouvert, et pour vous prévaloir de ce droit, vous avez juste à aller à la table à l'arrière.

15
Donc, je crois que la personne qui est inscrite au registre n'est pas arrivée? Très bien. Donc, on va poser des questions. Est-ce que vous voulez débiter, Monsieur Morissette, ou vous voulez que je commence?

20
LE COMMISSAIRE :

Je vous laisse la parole, Madame la Présidente.

25
LA PRÉSIDENTE :

Vous me laissez la parole. Très bien. Je voulais comprendre un petit peu, il y a eu... la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* a été modifiée. Donc, avant, il y avait un plan de conservation dans lequel se retrouvait le régime d'activités. Maintenant, ça va être fait par règlement. Qu'est-ce que ça signifie comme changement maintenant que ce soit fait par règlement?

30
Mme AUDE TREMBLAY :

Oui.

35

LA PRÉSIDENTE :

Madame Tremblay?

40

Mme AUDE TREMBLAY :

Aude Tremblay, MELCC. Je vais céder la parole à Dominic Boisjoly.

45

M. DOMINIC BOISJOLY :

Bien, en fait, le règlement n'est pas encore adopté; donc, il est difficile de prévoir, là, quel sera le résultat final. Mais dans ce qu'on connaît, dans ce qui est proposé jusqu'à maintenant, c'est essentiellement la portion qu'on retrouve dans le plan de conservation, la portion du régime des activités qui serait reconduite d'une façon modernisée, mais selon les mêmes principes, là, selon le même... le tableau, là, du régime des activités que je vous avais présenté, on respecterait essentiellement ce qui est dans ce tableau-là, donc...

50

LA PRÉSIDENTE :

S'il y avait des modifications à faire au régime d'activités, juste nous expliquer comment ça se passait avant dans le cadre d'un plan de conservation; maintenant dans le cadre d'un règlement.

55

M. DOMINIC BOISJOLY :

Bien, en fait, le plan de conservation, auparavant, faisait office de règlement; donc, pour procéder à une modification du plan de conservation ou du régime d'activités qui était afférent, il fallait procéder par décret au conseil des ministres.

60

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

65

70

M. DOMINIC BOISJOLY :

Alors que dorénavant, toute modification au plan de conservation va être administrative, donc, n'a pas besoin, là... par exemple, si on découvre une nouvelle espèce d'oiseau, ça n'engendre pas une modification réglementaire, mais on peut modifier le plan de conservation pour faire état de cette nouvelle connaissance-là.

75

Par contre, s'il y a une modification réglementaire, là va falloir qu'il y ait un projet de règlement qui soit adopté par décret au conseil des ministres. Donc, c'est uniquement... on vient séparer la portion informative du plan de conservation de la portion réglementaire.

80

LA PRÉSIDENTE :

Parfait. Maintenant, en termes d'harmonisation, parce que, là, on a deux territoires qui sont sous juridiction de deux lois différentes avec des activités ou un régime d'activités, ou de contrôle des activités qui émane de règlements et de lois différentes. Comment est-ce que vous pouvez harmoniser?

85

M. DOMINIC BOISJOLY :

Bien, déjà le fait que les deux territoires soient des aires protégées, donc inscrits au registre des aires protégées, les deux territoires ont l'objectif premier, la conservation de la nature, y inclus, là, la géodiversité. Donc, déjà la gestion de ces territoires-là est de facto un peu harmonisée, sinon, c'est le comité de coordination qui aura le rôle de procéder justement à l'harmonisation. Puis c'était une demande comme Jessie en a parlé, là, cet après-midi, Parcs Canada nous a expressément demandé qu'il y ait une structure d'harmonisation entre les statuts de conservation.

95

LA PRÉSIDENTE :

Hier, il y a eu une intervention d'une participante, là, qui est venue nous manifester son désir de ne pas permettre la récolte de fossiles. Quelle est la distinction sur le territoire de la réserve de biodiversité comparativement à celui du parc national?

100

105

M. DOMINIC BOISJOLY :

Ce qu'on vous a présenté hier, c'était le régime d'activités de la réserve de biodiversité, là, dans lequel la cueillette de cinq fossiles isolés était possible. Pour ce qui est du parc, là, je...

110

LA PRÉSIDENTE :

Oui, je vais les questionner après, là, mais est-ce que vous avez une harmonisation de prévue sur les activités pour que... parce que, là, c'est le pourtour, là, les littoraux, là, donc, qu'on soit dans le parc ou qu'on soit dans la réserve de biodiversité, est-ce que ça se trouve à être différent?

115

M. DOMINIC BOISJOLY :

Ce ne sera pas tout à fait la même chose. Comme, par exemple, puis vous validerez avec les gens des parcs, mais si la cueillette de fossiles n'est pas permise dans le parc, elle ne le sera pas, alors que dans la réserve de biodiversité, elle va l'être. La même chose pour la chasse par exemple, la chasse est permise dans la réserve de biodiversité, mais elle ne le sera pas dans le parc.

120

Ça va être à la signalisation installée qui va permettre aux utilisateurs de savoir : bien là, vous entrez dans un parc, ce n'est pas le même régime d'activités qui s'applique que dans la réserve de biodiversité, par exemple.

125

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Je vais faire intervenir peut-être Monsieur Thibault?

130

M. ALAIN THIBAUT :

Alain Thibault. Bien, effectivement, dans un parc national, il est interdit de prélever des fossiles, c'est en vertu de l'article 20, paragraphe 2 du *Règlement sur les parcs*. Est-ce que vous voulez que j'en fasse la lecture?

135

140

LA PRÉSIDENTE :

Non, je vais aller le lire. Je vous remercie. O.K. Et puis sur la pourvoirie de la Sépaq qui est à l'extérieur du parc national, est-ce qu'il y a des directives ou?

145

Mme AMÉLIE GILBERT :

Amélie Gilbert, Sépaq. L'accueil...

150

LA PRÉSIDENTE :

Vous pouvez approcher votre micro...

155

Mme AMÉLIE GILBERT :

Oui?

160

LA PRÉSIDENTE :

... si c'est plus facile pour vous.

165

Mme AMÉLIE GILBERT :

Oui, je vais faire ça.

170

LA PRÉSIDENTE :

Parce que je vous vois vous tordre.

Mme AMÉLIE GILBERT :

Petit problème de fil. Voilà. Sur le territoire de Sépaq Anticosti, la cueillette de fossiles est possible. Donc, il n'y a pas un statut excepté, là, la réserve de biodiversité qui fait le pourtour et le bassin versant de la Jupiter; tout le reste, la cueillette de fossiles est possible.

175

LA PRÉSIDENTE :

Il y a une autre aire protégée, le nom m'échappe.

180

M. DOMINIC BOISJOLY :

Les réserves écologiques?

185

LE COMMISSAIRE :

Exactement.

190

LA PRÉSIDENTE :

Oui. Non, ce n'est pas celle-là, qui est protégée de type 3, justement pour...

195

M. DOMINIC BOISJOLY :

Le Karst-de-Saint-Elzéar?

200

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui.

205

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que la cueillette de fossiles, elle est permise là-bas?

210

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui. En tout cas, elle n'est pas réglementée par la LCPN, là, il n'y a pas... ça n'a pas une importance fossilifère comme Anticosti, par exemple, oui.

215

LA PRÉSIDENTE :

Puis dans les réserves écologiques?

220

M. DOMINIC BOISJOLY :

Non seulement, il n'est pas permis de cueillir des fossiles, mais il n'est même pas permis d'y circuler; donc, de facto, là...

225

LA PRÉSIDENTE :

Puis comment vous allez harmoniser tout ça, là? Je sais, là, quand vous allez recevoir dans votre structure de gouvernance, recevoir, par exemple, les avis du conseil de gestion, quand la société par rapport à la mise en valeur et tout ça, comment est-ce que toute cette distinction-là va s'opérer?

230

M. DOMINIC BOISJOLY :

La distinction pour la cueillette de fossiles...

235

LA PRÉSIDENTE :

Les différents régimes. Pas nécessairement pour les fossiles, mais dans les réserves écologiques, c'est tel type de régime d'activités, donc tel règlement; dans la réserve de biodiversité, c'est telle chose. Là, si on s'en va sur le site au complet, dans le parc national, c'est autre chose. Donc, comment est-ce que vous allez...

240

245

M. DOMINIC BOISJOLY :

Bien, c'est sûr que, comme je le mentionnais, la signalisation va avoir un rôle important, mais aussi la sensibilisation qui est des cartes disponibles, par exemple, à l'arrivée, là, des touristes, si on pense au quai de débarquement du belvédère Desgagnés à l'aéroport. Fait que, il y a un rôle, là, de sensibilisation.

250

Les structures d'accueil, que ce soit le bureau d'accueil touristique, le futur bureau, là, de la société de gestion. C'est tous des endroits où les gens pourront être informés des modalités, là, des différences réglementaires entre les statuts.

255

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

260

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Perreault.

LA PRÉSIDENTE :

265

Oui. Monsieur Perreault est arrivé. Monsieur Perreault, vous vous étiez inscrit au registre, la parole serait à vous.

M. ÉRIC PERREault :

270

Salut! Éric Perreault.

LE COMMISSAIRE :

275

Bonsoir.

280

M. ÉRIC PERREAULT :

Moi, j'ai quatre questions, qui n'ont pas de lien ensemble, mais qui... dont une pour les fossiles. J'imagine que pour l'intervention de Madame Poulin, hier, le règlement de cinq fossiles pourrait être modifié éventuellement avec le temps si on voit que les... t'sais, j'imagine qu'il va y avoir des études, des suivis géologiques, puis que, advenant que la fréquentation de l'île est plus que prévu, puis que les gens en prennent plus, puis qu'on finirait par en voir de moins en moins, ça, j'imagine que ça peut s'ajuster avec le temps.

285

Par contre, j'ai... Oui?

290

LA PRÉSIDENTE :

Excusez. On pourrait poser la question au ministère, si c'est ajustable, ce régime d'activités là, et quels seraient les délais, est-ce qu'il y aurait une consultation, quel serait le processus pour justement faire face à cette évolution-là dans la cueillette des fossiles.

295

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui, je céderais la parole...

300

LA PRÉSIDENTE :

Madame Tremblay?

305

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui. Je céderais la parole à Monsieur Boisjoly pour qu'il vous explique plus en détail les facteurs qui ont été pris en considération pour en arriver à cette réglementation-là.

310

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui, merci. Effectivement, il est question d'avoir un programme de suivi pour voir un peu, là, l'impact, par exemple, là, de l'utilisation du territoire sur les fossiles. Il est question aussi de via encore la signalisation, là, peut-être interdire, dans des endroits qu'on jugerait plus sensibles à la

315 cueillette, l'accès à ces endroits-là, ou de réglementer pour ces endroits-là mêmes, la cueillette des
cinq fossiles libres, là.

320 Monsieur Desrochers me rappelait que, on parle de cinq fossiles libres et non cinq fossiles
en place qu'il serait possible de cueillir; donc, via la signalisation, ce qu'on peut faire sans
modification réglementaire. Par contre, si on veut réduire la quantité, par exemple, zéro fossile sur
l'ensemble de 1000, là, faudrait modifier le ultimement le *Règlement de la réserve de biodiversité
d'Anticosti*. Donc, là, ça demande, par contre, tout le processus, là, de...

LE COMMISSAIRE :

325 O.K.

LA PRÉSIDENTE :

330 Je suis désolée, Monsieur Perreault, je me suis dit qu'on va y aller une question à la fois.
Est-ce que ça vous va de fonctionner comme ça?

M. ÉRIC PERREAULT :

335 Oui, c'est correct.

LA PRÉSIDENTE :

340 Oui. Ça fait que je suis désolée de vous avoir interrompu.

M. ÉRIC PERREAULT :

En fait, c'est la même question qui continue.

345 **LA PRÉSIDENTE :**

Bon bien, là, je m'excuse encore plus.

350

M. ÉRIC PERREAULT :

Puis je ne sais pas si André pourra peut-être me renseigner ou nous renseigner là-dessus, je crois qu'il y a une grande spéculation pour les fossiles sur internet, eBay, puis des trucs comme ça. Puis, bon, ramasser cinq fossiles puis tout ça, c'est une chose, mais pour des gens qui auraient vraiment des intérêts pécuniaires, puis qui pourraient le faire, parce qu'on m'a... en tout cas, ce que j'ai entendu, c'est que c'étaient des montants assez faramineux pour certains fossiles.

355

Fait que je ne sais pas comment est-ce que ça prévoit digérer, parce que, t'sais, on a beau mettre des enseignes, si la personne vient ici pour sortir avec ça, puis... Est-ce qu'il va y avoir un suivi? Est-ce que ça va être des gardes-chasse qui vont s'occuper de ça? Est-ce que ça va être... Puis peut-être confirmer avec André Desrochers si c'est vrai que ça peut monter assez haut les fossiles sur internet.

360

LA PRÉSIDENTE :

O.K. On peut commencer par Madame Tremblay, puis après, Monsieur Desrochers, si vous voulez répondre, là, ça va nous faire plaisir d'entendre votre réponse. Alors, Madame Tremblay?

365

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui, je vais céder la parole à Monsieur Boisjoly pour qu'il complète la réponse et justement inviter la commission à, si elle le souhaite, entendre le directeur scientifique, qu'on a la chance d'avoir dans la salle, sur cet aspect-là.

370

M. DOMINIC BOISJOLY :

Bien, pour la surveillance, on en a parlé un petit peu, c'est un peu... ça relève de la surveillance, donc. Bien, on va compter sur autant... le terme sera à définir, là, mais les brigades citoyennes, les assistants protection de la faune, les agents en protection de la faune. Donc, toutes les mesures qu'on souhaite mettre en place, là, pour la protection, pour diminuer les risques que ces événements-là arrivent, mais c'est un grand territoire, puis il y a toujours ce type de risque là.

375

380

Ça va être, je pense, une évaluation des risques aussi qui va être à réaliser pour cibler les secteurs les plus potentiels, là, et les plus exceptionnels, parce que ce n'est pas la même chose, je

385 ne sais pas, moi, de voler un fossile très commun versus un endroit où il y avait plus de fossiles
exceptionnels et qui ont une grande valeur scientifique en place, là. Donc, ce sera d'évaluer tout ça.

390 Mais j'inviterais vraiment Monsieur... si la commission peut inviter Monsieur Desrochers, là,
qui pourrait non seulement compléter sur la valeur des fossiles, mais aussi sur qu'est-ce qui nous a
amené à mettre la possibilité de cueillir cinq fossiles libres dans la réglementation. Je pense que
c'est important de le...

M. ÉRIC PERREAULT :

395 Bien, les fossiles libres, on sait que c'est parce qu'ils ont plus de valeur, ils ont plus de
valeur. Mais moi, c'était surtout, c'est ça, c'est... Puis, en fait, où je voulais en venir, c'est que peut-
être il y aurait moyen de mettre des amendes assez salées pour comme décourager déjà en partant,
parce qu'on sait que ça va être difficile vu la grandeur de l'île de pouvoir contrôler ça pour... Fait que
si... je ne sais pas quels moyens légaux qui sont possibles pour mettre des amendes...

400

LA PRÉSIDENTE :

Donc, dans le règlement, est-ce qu'il va y avoir des dispositions pénales?

405 **UNE PERSONNE NON IDENTIFIÉE :**

(Inaudible)

LA PRÉSIDENTE :

410

Et puis, ensuite, Monsieur Gravel, la parole va être à vous, et ensuite à Monsieur
Desrochers.

Mme AUDE TREMBLAY :

415

Il y a des dispositions pénales prévues dans la loi.

420

LA PRÉSIDENTE :

Dans la loi.

425

Mme AUDE TREMBLAY :

Des suspensions administratives, pécuniaires également. Il faudrait peut-être nous donner un petit moment pour faire quelques petites vérifications pour les détails.

430

M. DOMINIC BOISJOLY :

J'aurais ça ici, l'article 70 de la LCPN, là :

« Commet une infraction -- donc, il serait... la cueillette de fossiles, là, qui ne respecterait pas les critères serait une infraction -- dans le cas d'une personne physique, une amende de 1000 à 100 000 \$, dans les autres cas, une amende de 3000 à 600 000 \$, quiconque refuse... », en tout cas, il y a différents critères, donc, il y a des amendes importantes, là, qui peuvent être associées.

435

Mme AUDE TREMBLAY :

Est-ce que (inaudible)?

440

M. ÉRIC PERREault :

Oui.

445

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Boisjoly, je me permets d'intervenir simplement pour m'assurer de faire une distinction dans la cueillette de fossiles à des fins personnelles versus la cueillette de fossiles à des fins commerciales. Est-ce que vous faites une distinction dans le règlement? Pour ces deux fins-là en termes de cueillette de fossiles pour les cinq fossiles qu'on... en fait, ce que vous avez évoqué lors de votre présentation.

450

455

M. DOMINIC BOISJOLY :

Présentement, c'est le régime d'activités qui est dans le plan de conservation qui est effectif. Il n'y a pas cette distinction-là. En fait, la seule cueillette qui est possible, c'est cinq fossiles libres à des fins personnelles. Par contre, dans les critères, là, ça ne doit pas être à des fins commerciales aussi, mais au niveau de l'amende, il n'y aurait pas de différence.

460

LE COMMISSAIRE :

Mais vous faites une distinction « fins personnelles » et « fins commerciales » dans le règlement?

465

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui, il est impossible à des fins commerciales d'en faire la cueillette.

470

LE COMMISSAIRE :

O.K. Parfait.

475

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Gravel, vous vouliez intervenir.

M. MATHIEU GRAVEL :

480

Oui, merci beaucoup, Madame la Présidente. Je vais m'approcher un peu. Oui. Monsieur Gravel de la Municipalité de L'Île-Anticosti.

485

Écoutez, oui, on voulait intervenir un petit peu tantôt par rapport aux fossiles, parce que la Municipalité avait déjà réglementé en 2018.

Pour ajouter un petit peu à la confusion des... quand on parlait des régimes puis l'aspect position, parce que le territoire de l'Île d'Anticosti et le territoire municipal également, ce n'est pas juste concentré évidemment au périmètre urbain. Donc, il y a le règlement qu'on va soumettre à la

490 commission. On pourra peut-être en valider, voir un peu pour l'arrimer, mais il y a déjà des
dispositions pénales, là, de l'amende de 1000 \$, là, puis on définit vraiment la récolte de fossiles à
des fins commerciales versus scientifiques (inaudible).

495 Dans le cas de récolte pour un projet scientifique, il faut demander un permis de 25 \$, et
puis, bon, il y a des dispositions. Fait que c'est déjà, c'était déjà prévu un petit peu. Il faudra voir à
harmoniser cette réglementation-là, comment elle s'applique aussi, parce que, bon, ça reste un
règlement, il faut l'appliquer, là.

500 Les questions de Monsieur Perreault sont légitimes à savoir : bien, s'il... comme il y a du
braconnage, il peut y avoir du prélèvement illégal, mais au niveau légal, la Municipalité avait déjà
commencé à baliser ces paramètres-là.

M. ÉRIC PERREault :

505 Puis peut-être voir aussi la valeur d'un fossile sur le marché.

LA PRÉSIDENTE :

Oui oui, bien...

510

M. ÉRIC PERREault :

515 Parce que, t'sais, 1000 \$, si le fossile en vaut 1500 ou il vaut 1000 \$, t'sais, ça serait peut-
être quelque chose à vérifier, puis à tenir compte, parce que j'ai eu ouï-dire que c'étaient des choses
qui s'étaient passées dans le passé, c'est qu'il y a eu des événements concrets qui sont arrivés.

LA PRÉSIDENTE :

520 Très bien. Monsieur Desrochers, si vous voulez vous approcher. Puis peut-être juste nous
décrire, en fait, qui êtes-vous, qui vous êtes dans tout ce processus-là. Parce qu'on voit votre nom
partout. Donc, peut-être juste pour qu'on puisse mieux comprendre, là, la valeur de votre
intervention, là, on nous dit que vous êtes le directeur scientifique, là, par rapport au MELCC, on
vous a vu également auprès de la Municipalité, donc juste nous expliquer.

525

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Donc, j'ai un chapeau de chercheur à l'Université d'Ottawa. J'ai fait presque toute ma carrière scientifique sur Anticosti, j'y ai mis les pieds la première fois en 1977.

530

M. ÉRIC PERREAULT :

Il est plus vieux que les fossiles.

535

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Merci. Donc, j'ai fait principalement ma carrière à Anticosti comme chercheur. Depuis 2018, je suis directeur scientifique du comité de pilotage; donc, c'est des chapeaux que je porte. On a réfléchi très très tôt en amont sur cet aspect-là de collecte de fossiles, et pour un scientifique, une fois que les fossiles sont dégagés de la roche, il y a une perte d'informations scientifiques importante. On parlait un peu plus tôt, là, de l'érosion côtière, c'est la principale menace sur les fossiles en termes de volume, là.

540

Donc, la question de Éric Perreault, c'était : est-ce qu'il y a un marché noir?

545

Effectivement, il y a un marché noir. Si vous allez sur le Kijiji, là, de paléontologie ou des fossiles à vendre, là, vous allez trouver, pas de nombreux, mais vous allez trouver quand même plusieurs spécimens en banque qui proviennent d'Anticosti, par exemple, des crinoïdes et des trilobites. Des trilobites qui peuvent valoir entre 300 et 800 \$, des crinoïdes qui peuvent valoir entre 500 et 2000 \$, qui proviennent d'Anticosti, qui ont été échantillonnés bien avant évidemment la création de réserve de biodiversité d'Anticosti.

550

C'est un phénomène assez limité, ce sont vraiment des spécialistes. Ce ne sont pas des chercheurs, ce sont des amateurs, des collectionneurs, des gens qui connaissent très bien ce qu'ils font. Ils le font à la grandeur de l'Amérique du Nord. Il y a probablement deux ou trois collectionneurs, là, professionnels qui sont venus à Anticosti dans les 10 ou 20 dernières années. On voit encore des échantillons qu'ils ont pris à cette époque-là, là, qui sont en vente.

555

Donc, ces échantillons-là, à première vue, paraissent très très anodins, par exemple, on va voir un petit morceau de trilobite, mais ils savent exactement que tout le spécimen est sous la roche,

560 donc, ils vont faire 10, 20, 30, 40 heures de préparation et ils vont avoir un fossile de qualité qu'on
pourrait exposer dans un musée. O.K. Donc, il y a un fort fort marché aux États-Unis, en Europe,
pour ce genre de fossile.

565 À ma connaissance, depuis au moins cinq ans, il n'y a aucun de ces dossiers collectionneurs
professionnels qui sont venus à Anticosti, on les connaît tous. Donc, on les connaît par nom ces
gens-là. Donc, c'est un peu le statut.

570 Et si vous allez sur un site, en Allemagne, il y a une demi-douzaine de fossiles de crinoïde
présentement en vente qui ont été collectionnés près de Pointe-Carleton. Le plus cher se vend
2000 \$ présentement, et même dans le pitch de vente pour « dernière chance d'acheter un fossile
de l'Île d'Anticosti, vu que l'île va devenir une réserve... (inaudible) du patrimoine mondial ». Donc,
on utilise même assez à des fins de vente cette... Mais donc, oui, mais c'est un phénomène qui est
très limité, peu d'individus, des gens qui connaissent très bien ce qu'ils font, ils peuvent évidemment
en retirer un bénéfice pécuniaire quand même assez important. Ça va?

575 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Merci.

580 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, ça va. Merci.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

585 Ai-je répondu à la question?

M. ÉRIC PERREAULT :

590 Parfait. Je vais juste mettre des photos sur les...

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Des photos sur les...

595

M. ÉRIC PERREAULT :

Deuxième question. C'est concernant la capacité d'accueil dont on a parlé hier. Puis, en fait, je veux juste citer un exemple de ce qui... de quoi ça peut ressembler. Le Relais Nordik, le bateau qui nous approvisionne la majeure partie de l'année n'a même pas d'endroit pour loger son débardeur ici à l'Île.

600

Moi, le directeur de Relais Nordik à Rimouski m'a appelé à plusieurs reprises pour finalement voir avec la Municipalité si je ne pouvais pas le loger dans une roulotte temporairement, t'sais... Fait que c'est juste pour vous donner une idée à peu près, là, t'sais, on parle du débardeur au quai, là, c'est comme service essentiel pour nous, il n'y a même pas d'endroit pour le loger, là, en ce moment sur l'île. Fait que, t'sais, je pense que la capacité d'accueil est assez limitée, là, surtout en saison.

605

Puis sur ça, bien, je voulais peut-être amener... t'sais, on... je ne sais pas, on sort peut-être du cadre, là, du BAPE, mais, t'sais, ici à l'île, j'ai un exemple, la Sépaq, dernièrement, les maisons qui se sont vendues beaucoup, c'était souvent acheté par des compagnies ou des... soit des gens qui spéculaient ou des compagnies. Puis, t'sais, il y a plusieurs maisons qui ont été achetées par la Sépaq qui sont habitées huit, neuf mois par années, huit mois par année. Puis je ne sais pas si, étant donné que c'est une entité gouvernementale, puis question de comprendre notre situation, s'il n'y aurait pas moyen pour eux de prévoir dans leur budget un complexe ou une place pour les loger eux-mêmes puis pouvoir laisser les maisons à des gens qui sont...

610

615

T'sais, je le sais que ça paraît gros, là, c'est une grosse demande, je ne sais pas s'il y a moyen d'avoir une réflexion là-dessus, parce que, t'sais, ça empêche des familles de venir. Souvent, c'est des maisons assez grandes avec plusieurs chambres à coucher où il reste un directeur et son épouse. Puis je ne sais pas... Puis pour eux, j'imagine que ça serait peut-être quelque chose de bénéfique aussi, là, de se construire leur propre endroit pour héberger leurs gens, puis c'est ça.

620

Puis il y a aussi la spéculation, là, qui est malheureusement... qu'on voit de plus en plus, là, depuis qu'on parle de l'UNESCO. T'sais, il y a beaucoup de gens qui achètent pour s'instal... qui ne restent pas ici puis qui s'installent, puis qui achètent des trucs sur l'île. Mais, ça, regarde, ça fait partie, je pense, d'une réalité, mais c'est quand même un fait qui est là, qui pourrait augmenter aussi avec le temps.

625

Question 3.

630

LE COMMISSAIRE :

Je peux...

635

M. ÉRIC PERREAULT :

Ah oui.

640

LE COMMISSAIRE :

... intervenir...

645

LA PRÉSIDENTE :

Oui oui oui.

650

LE COMMISSAIRE :

... sur la question que vous venez d'évoquer. Vous avez parlé de capacité d'accueil. On a abordé ce sujet-là hier, puis je pense que je profiterais de l'occasion, parce que je vois qu'il y a beaucoup une question de logements dans la capacité d'accueil, là. Ce n'est pas essentiellement ça, mais il y a toutes les infrastructures municipales aussi. Donc, je voudrais me tourner vers la Municipalité, parce que hier, vous avez évoqué, quand on a discuté de la capacité d'accueil, que bientôt, cet été ou à l'automne prochain, vous allez faire affaire avec des experts, une expertise sur les projets de développement, et on voulait en savoir plus. Donc, qui sont les experts? Pourquoi ils vont être ici? Quels seront leurs rôles, là? Je ne sais pas si vous vous rappelez de cette discussion-là qu'on a eue, hier, Monsieur Gravel, là.

655

M. MATHIEU GRAVEL :

660

Oui, Monsieur le Commissaire, très bien. En fait, dans le contexte de votre question d'hier et par rapport à la... Mathieu Gravel, Municipalité d'Anticosti.

J'ai vu la caméra, (inaudible). On parlait davantage par rapport à l'hébergement touristique. Dans le cas des experts dont je vous parlais, là, des experts en tourisme, notamment en paysage en

665 vue pour respecter un peu l'environnement. Donc, particulièrement dans le contexte d'hier, c'était
par rapport au développement du potentiel touristique, là, et l'hébergement spécialisé ou particulier
pour donc justement dans l'ouest de l'île, pas pour résider là, mais vraiment pour de l'hébergement
expérientiel, et cetera, avec tous les termes à la mode qu'on peut trouver, ce que Monsieur Perreault
révèle, le manque de logements, donc, effectivement, cette année, c'est pire que pire, là.

670 Les gens du MELCC, dans nos discussions avec l'éventuelle venue de l'équipe de gestion,
bien, c'est la première question que je leur ai demandée « Bien, vous allez les mettre où, vos
employés? » Et pour travailler et pour résider également. Donc, quand on parle de la capacité
d'accueil; donc, il y a la capacité d'accueil organisationnelle du milieu, oui, mais aussi des
675 infrastructures, là. Et puis c'est... les maisons, malheureusement, on ne peut pas juste en gonfler une,
là, en une semaine, là, ça prend quelques mois, et puis on ne construit pas l'île en plein hiver non
plus. Donc, c'est toute cette notion de planification là de construction, là. À la Municipalité on est
confrontés nous-mêmes à ce défi-là puis ces défis-là, et c'est criant.

680 Donc, le sentiment que Monsieur Perreault voit et que je vous exprime là par rapport à
certaines compagnies qui sont effectivement essentielles, bien, on se tourne vers un... donc, les
compagnies... il y a un changement qui est très très rapide. Donc, dans le cas du Relais Nordik,
c'est parce que c'étaient des résidents qui habitent ici, qui étaient... qui travaillaient pour le... Ils ont
pris leur retraite du jour au lendemain, donc, il faut importer de la main-d'oeuvre, mais eux, ils n'ont
685 pas quitté leur maison, les remplaçants ne prennent pas leur maison. Donc, la commission scolaire,
le CISSS de la Côte-Nord ont des résidences pour leur personnel.

La Municipalité aussi. Moi, j'habite dans une maison qui est fournie, qui appartient à la
Municipalité, et ça, c'est un phénomène qui est nouveau, mais qui va s'amplifier s'il n'y a pas
690 justement une préoccupation à plus grande échelle de cet enjeu-là, parce que, on ne peut pas
développer un quartier résidentiel comme ça à l'Île d'Anticosti, les promoteurs ne sont pas là
nécessairement, il va falloir que les pouvoirs publics, bien, s'y mettent.

J'entends de la proposition de Monsieur Perreault de dire, bien, la Sépaq, par exemple, qui...
695 bien, effectivement, il y a des maisons privées ou unifamiliales, bien, c'est sûr que s'il y a du
développement pour leurs employés, bien, ça va alléger justement le... parce que ce sont les
corporations puis les pouvoirs publics qui ont le moyen justement de jouer la surenchère ou de jouer
le marché. C'est particulier ce qui se passe là.

700

LE COMMISSAIRE :

Et là, donc, vous évoquez deux réalités : la réalité du développement touristique puis d'hébergement expérientiel comme vous parlez, puis de l'hébergement aussi pour les gens qui résident à l'île...

705

M. MATHIEU GRAVEL :

Et pour les travailleurs qui vont les accueillir ces touristes-là.

710

LE COMMISSAIRE :

Oui, bien exactement. Donc, est-ce qu'il y a une intégration de cette vision-là, de ce développement futur là qui est envisagée à moyen, court-moyen terme disons?

715

M. MATHIEU GRAVEL :

Bien, je vous dirais que les propos de notre mémoire sont pesants par rapport à cette situation-là, donc, les enjeux du milieu d'accueil. On fait des représentations présentement au niveau gouvernemental, au niveau de notre ministre régional, au niveau du MAMH également pour faire état un petit peu de ça, parce que ça dépasse un peu le cadre municipal.

720

Donc, ce n'est pas juste les enjeux municipaux, ça devient le problème un peu de tout le monde, là, de tout le monde qui veut venir faire affaire ou faire une réserve de biodiversité Anticosti, bien, la première chose avant de penser de protéger, faut penser à venir à l'Île d'Anticosti, donc, se déplacer et s'y loger. C'est la base.

725

LE COMMISSAIRE :

Puis justement vous ouvrez la porte sur votre mémoire, vous avez évoqué toute une série de modifications mineures de limites, est-ce qu'on parle essentiellement de projets dans une perspective touristique?

730

735

M. MATHIEU GRAVEL :

Dans les cas des modifications dont on parle, effectivement, c'est dans la zone ouest de l'île, où il y aura... ce n'est pas dans le péri... c'est à l'extérieur du périmètre urbain, il n'y a pas... il n'y aura jamais d'infrastructures d'eau ou d'égout dans ces endroits-là, ce sont des développements qui se verraient quand même assez limités, là, ce n'est pas...

740

On parlera peut-être que, je ne sais pas, d'une trentaine d'unités pour peut-être une capacité d'une centaine de personnes. Cent personnes, ce n'est pas énorme, mais, non, ce n'est pas... c'est vraiment... nos propositions par rapport aux changements à la limite de réserve n'ont aucun lien avec notre autre proposition par rapport à la capacité du milieu d'accueil, c'est vraiment deux enjeux très distincts.

745

On développe, puis on essaie de se projeter justement dans le tourisme pour être capable d'accueillir, et c'est le développement évidemment économique des Anticostiens qui en dépend, et ça, c'est la Municipalité qui en prend charge. Mais, de notre côté, notre rôle de gestionnaires des infrastructures publiques et des problèmes et de... je dis souvent à la blague « quand il y a un problème, ça finit toujours vers la Municipalité ». Quand l'avion ne décolle pas... Madame Boulanger faisait une blague un peu avec...

750

Il y a un réflexe ici, parce que, il n'y a pas d'autres pouvoirs publics que la Municipalité, là, donc, puis on est au centre un peu de tout, fait que, effectivement, on est vite amenés à contribuer aux solutions. Mais, souvent, on n'a pas les moyens nécessairement de... des fois, on les trouve, là, mais on (inaudible) de type de problème comme ça, là. Mais, par rapport aux enjeux structureaux dont on fait état dans le mémoire, là ça va prendre l'aide de l'État pour (inaudible) les concertations de plusieurs ministères, parce que ça ne concerne pas juste un ministère. Parce qu'il n'y a pas juste le MELCC qui font affaire ici et qui auront affaire ici aussi, mais personne n'est au même diapason à ce moment-ci. Les gens du MELCC, ils s'y frottent présentement, là, mais il va y en avoir d'autres.

755

760

LE COMMISSAIRE :

Puis pour compléter votre réponse, vous avez parlé, bon, évidemment, des développements touristiques, mais vous avez évoqué le périmètre urbanisé, le périmètre d'urbanisation Est-ce que la délimitation de ce périmètre-là pourrait être suffisant pour développer des logements, là, peu importe

765

770 par quelle organisation, pour avoir une capacité d'accueil supplémentaire pour des familles, des
travailleurs, des gens qui viendraient s'installer à l'Île?

M. MATHIEU GRAVEL :

775 Oui. Le périmètre urbain, on se dit souvent que c'est un très petit village, mais dans une très
grande île. Évidemment, il y a du territoire quand même pas mal. La question de la définition du
périmètre urbain, c'est une question d'urbanistique, de schéma d'aménagement, donc, il y a toujours
moyen d'agrandir, mais on peut agrandir encore par l'intérieur du village, il y a des endroits, mais il y
a certains enjeux d'infrastructure d'eau, d'égout.

780 Demain matin, il y a un beau... à côté du Copaco où vous logez, là, juste en face, il y a déjà
eu un plan de lotissement qui est fait pour cet endroit-là, une dizaine de... 10, 12 terrains qui est là,
mais... bien, il n'y a pas d'eau, il n'y a pas d'infrastructure, donc, je n'ai pas de service d'ingénierie
pour qu'il nous fasse un plan demain matin, puis on n'a pas plusieurs millions de dollars pour
amener les infrastructures là, rapidement.

785 C'est toute une question de délai, là, c'est la question de on est vraiment poussés vers ce
développement-là. Tirés, poussés, je ne sais plus, là, mais on est confrontés effectivement à
beaucoup beaucoup d'enjeux en même temps. Des choses qui se passent normalement dans toutes
les municipalités du Québec, sauf que nous, on est très très très petits et il y a beaucoup beaucoup
790 d'enjeux en même temps.

LE COMMISSAIRE :

795 Merci beaucoup.

M. ÉRIC PERREault :

800 Puis peut-être aussi mentionner que faire un aqueduc ou un égout ici, bien, ça coûte encore
plus cher que sur le continent, fait que c'est comme un cercle vicieux. Puis un peu la même chose
avec le logement, c'est que là, il y a... je donne un exemple, Relais Nordik n'a pas de place à loger
ces gens, bien, ils vont se tanner, ils vont acheter une maison, fait que, t'sais, là, ça fait une maison
de moins, puis ça va ainsi de suite comme ça. Fait qu'à un moment donné, on va se ramasser,

t'sais, avec un village où ça va être difficile d'y demeurer à l'année ou de... fait que ça, ce serait quelque chose à considérer.

805

Question 3. Concernant les pêcheurs autour de l'île, bien, j'en connais, puis, t'sais, je me demande s'il n'y aurait pas moyen avec Pêches et Océans... bien, comment ça s'appelle au Québec, Pêches et Océans?

810

LA PRÉSIDENTE :

Pêches et Océans, c'est fédéral.

M. ÉRIC PERREAULT :

815

Oui, c'est fédéral, mais la partie québécoise de ça, il y a-tu une gestion québécoise ou c'est directement le fédéral qui donne les permis pour qu'ils puissent...

LA PRÉSIDENTE :

820

Je ne sais pas. Monsieur Boisjoly, puis peut-être Monsieur Thibault, là, un des F du MFFP, la Faune...

M. ALAIN THIBAUT :

825

Alain Thibault. Puis si jamais ça relève du provincial, je dirais que c'est probablement le ministère de l'Énergie et de Ressources naturelles qui émettrait un permis, là.

LA PRÉSIDENTE :

830

O.K.

M. ÉRIC PERREAULT :

835

Parce que mon point, c'est que peut-être pour éviter justement que les gens... parce que les gens qui sont sur la Gaspésie, ça fait une belle place pour un petit chalet la fin de semaine aussi, t'sais, c'est accessible par l'eau, puis ils ont le bateau pour venir. Fait que, t'sais, pourquoi il n'y

840 aurait pas des... parce qu'on comprend que c'est pour la sécurité quand il y a des tempêtes, des trucs comme ça. Pourquoi est-ce qu'il n'y aurait pas des places attirées puis mieux contrôler qui seraient construites décentement, qui seraient plus permanentes, puis qui permettraient la sécurité des pêcheurs, puis ça enlèverait toute la problématique, là, de gérer ça, savoir ils sont où, puis quand est-ce qu'ils viennent, puis...

845 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Bien, cet après-midi, on avait eu un échange avec Monsieur Boisjoly, là, qui disait qu'effectivement il y a une distinction entre un abri sommaire puis un abri semi-permanent. Et je crois qu'il indiquait, là, que dans la *Loi sur les pêches*, là, il est possible d'avoir un abri sommaire, mais que ça serait le MERN, vu que le fond du terrain appartient au MERN, d'aller chercher, j'imagine, un bail, là. Donc, je pense que c'est ce que vous expliquiez, là, cet après-midi.

M. DOMINIC BOISJOLY :

855 Pas tout à fait, là.

LA PRÉSIDENTE :

Pas tout à fait? Bon. Je vous ai mal écouté dans ce cas-là.

860 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

C'est peut-être moi qui s'est mal exprimé, mais l'abri de sécurité en vertu de MPO, puis abri sommaire en vertu du ministère de l'Énergie et Ressources naturelles. Mais tout ceci dit, c'est loin d'être mon champ d'expertise, il faudrait...

865 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. O.K.

870

M. ÉRIC PERREAULT :

875 Bien, mon point, c'est que s'il y avait quelques endroits spécifiques où la sécurité puis que ceux qui ont à aller vont là, puis c'est géré par... en tout cas...

LA PRÉSIDENTE :

880 Mais est-ce que ce type d'abri là peut être possible dans la réserve de biodiversité?

M. DOMINIC BOISJOLY :

885 Bien, permettre une infrastructure à des fins de sécurité est habituellement quelque chose, là, qui est possible. Ceci dit, il faudrait évaluer vraiment le besoin, parce qu'on a fait aussi référence à des chalets pour des Gaspésiens, là ça, s'apparente plus à, bien, de villégiature à des fins personnelles, ce qui est incompatible. Donc, il faudrait évaluer au cas par cas, là. Mais, moi, ça me fait penser beaucoup au refuge d'urgence dans le temps, avant que les phares, là, avec les vivres et tout ça, on revient dans le temps un peu.

890

M. ÉRIC PERREAULT :

895 Bien, ce serait peut-être quelque chose à éclaircir. Puis si c'est trop difficile à gérer, bien, c'est ce que je dis, c'est qu'on peut installer des places bien spécifiques qui sont... qu'on les connaît puis qui peuvent être facilement contrôlées à savoir : la fréquence puis ce que les gens font. Fait que ça, c'était une autre suggestion.

Question 4, c'est la...

900

LE COMMISSAIRE :

Est-ce que vous me permettez de...

M. ÉRIC PERREAULT :

905

Oui.

LE COMMISSAIRE :

910 ... d'utiliser votre question 3 pour...

M. ÉRIC PERREault :

915 Ah oui.

LE COMMISSAIRE :

... peut-être avoir un peu plus d'information sur les abris sommaires.

920 **M. ÉRIC PERREault :**

Oui.

LE COMMISSAIRE :

925 ... avant de vous laisser passer à la question 4. Tout simplement, je vais aller vers le ministère de l'Environnement.

930 Dans toute la structure, on a parlé cet après-midi, la structure, le développement, les démarches de consultation en amont. On a évoqué que les organismes fédéraux n'avaient pas nécessairement été consultés. Est-ce que vous considérez qu'il pourrait y avoir un aspect positif, une bonification, en fait, à la réserve de biodiversité en consultant des organismes fédéraux à ce moment-ci, là, pour les quelques étapes qui restent avant le statut permanent finalement?

935 **Mme AUDE TREMBLAY :**

Assurément, c'est une avenue qui pourrait être considérée. Est-ce que, Monsieur Boisjoly, il y a quelque chose à rajouter là-dessus?

940

M. DOMINIC BOISJOLY :

945 Oui. Bien, pour cet élément-là, là qui est relatif aux pêcheries, qui n'avait pas été considéré, je pense que ce serait tout à fait pertinent, bien sûr.

LE COMMISSAIRE :

950 Parfait. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

955 Monsieur Gravel?

M. MATHIEU GRAVEL :

960 Oui, je m'excuse. Mathieu Gravel de la Municipalité. Juste pour revenir sur la question des baux et des... juste pour ne pas oublier que la Municipalité a un pouvoir réglementaire là-dessus et que le MERN ne donne pas de baux de... de bail de villégiature sans consulter la Municipalité pour fins de compatibilité avec le schéma d'aménagement et son règlement d'urbanisme.

965 Donc, nous, on a des outils aussi pour réglementer ce développement-là ou ce non-développement-là. On a des outils, ce qu'on va demander dans nos représentations, c'est d'avoir un peu plus d'outils pour être capable de mieux s'outiller, là, c'est un peu drôle à dire, pour justement harmoniser ça, puis faire en sorte de faire... d'être capable de mettre à jour notre réglementation en fonction de toutes ces nouvelles juridictions qui viennent se superposer.

970 Mais la Municipalité d'Anticosti possède, peut posséder, peut se doter d'outils réglementaires pour aider justement à la réglementation de tout ce qui se passe sur le territoire, parce que du fait qu'on est sur notre territoire municipal sur toute l'île.

LE COMMISSAIRE :

975 Et ça, vous aviez... vous étiez engagé à déposer un document ou un dossier, là, qui datait de trois ans, je crois, là?

M. MATHIEU GRAVEL :

980 C'est fait, Monsieur le Commissaire. C'est surtout des photos des fameux camps en
question, là, avec une petite lettre, là, qui dit que... mais... Puis en complément d'information
(inaudible), je peux vous dire que notre inspectrice municipale a recontacté le ministère, le MERN,
ou le ministère de l'Environnement... le MERN, pour réactiver le dossier, parce que c'est un dossier,
985 comme je vous dis, qui est là depuis plusieurs années, il y a de la juridiction, il y a des affaires
bizarres un peu au niveau légal, au niveau de...

C'est un peu particulier, là. C'est un beau... il n'y en a pas beaucoup, mais il est compliqué,
mais on remet un petit peu d'énergie là-dedans. Mais, encore là, on n'a pas les ressources pour
régler tous ces genres de belles chaussures qui nous arrivent par la mer.

990

LE COMMISSAIRE :

Mais je comprends, puis je vous remercie beaucoup d'avoir déposé ces documents.

995

M. ÉRIC PERREault :

Étant donné que les statuts fonciers vont avoir aussi changé, ce n'est plus la même, la
même donnée aussi, puis aussi, faudrait voir aussi, si le fait que c'est fédéral, les pêcheries sont
fédérales, est-ce que ça *overlap* ou est-ce que ça... je ne sais pas comment le dire en français, est-
ce que ça prévaut sur la réglementation provinciale? Est-ce que c'est un droit acquis?

1000

Fait que ce serait peut-être quelque chose à vérifier, parce que c'est plate, quand, t'sais, tu
demeures à l'Île, puis des gens... il y a beaucoup de gens ici qui aimeraient ça se faire des chalets
ou avoir, tu sais... puis ils ne peuvent pas, parce que c'est une réserve, mais qu'en même temps
des gens de l'extérieur viendraient s'installer pour... t'sais, ça peut être un peu frustrant.

1005

Question 4. J'ai beaucoup de difficultés à comprendre le truc de gestion. Dans ma tête, la
société... parce que tu as une diapositive qui représente le schéma de la société, mais j'ai comme...
dans ma tête, le schéma de la société est comme l'équivalent des membres du conseil de gestion.
Est-ce que c'est ça ou pas?

1010

LA PRÉSIDENTE :

1015 Excusez-moi. Monsieur Perreault?

M. ÉRIC PERREault :

1020 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1025 Non, mais le but de mon intervention, c'était peut-être de vous déplacer pour que Madame Motard-Côté reprenne le contrôle de l'ordinateur et qu'elle vous montre la planche, là, à laquelle vous faites référence. Il collabore, l'ordinateur, donc, on est content.

M. ÉRIC PERREault :

1030 C'est ça, t'sais, je trouve que c'est à peu près les mêmes... si on enlève la partie... en fait, je trouve que c'est le même... ça ressemble beaucoup à celui-là qu'on avait tantôt, là, de...

LA PRÉSIDENTE :

1035 Donc, vous voulez comprendre la distinction.

M. ÉRIC PERREault :

1040 Bien, oui. T'sais, c'est-tu les mêmes personnes qui sont là ou c'est deux comités différents?

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. ÉRIC PERREault :

1045 Oui, si c'est des...

LA PRÉSIDENTE :

1050 Donc, vous voulez comprendre, là, la cartographie des acteurs, leur rôle.

M. ÉRIC PERREAULT :

1055 Bien, c'est surtout ça là, si on regarde ici, regarde, les membres du conseil de gestion, c'est la Municipalité, les deux places des communautés innues, la MRC. Puis si on retourne, puis là, en bas, on a les personnes-ressources qui sont le Gouvernement. Puis si on retourne à l'autre, on a la Municipalité, les deux réserves innues, on a la MRC, puis le Gouvernement.

LA PRÉSIDENTE :

1060 Alors, Madame Motard-Côté?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1065 Oui. En fait, je pense que l'idée principale derrière ça, c'était que dans la société de gestion, tous ces acteurs-là ont un pouvoir décisionnel par rapport à leur mandat sur le territoire de réserve, mais n'ont pas de droit de parole sur ce qui est fait dans le reste du site pour les autres activités qui ne font pas partie de leur mandat.

1070 Puis il y avait une volonté qu'ils aient ce pouvoir-là de se prononcer sur ce qui est fait pour l'ensemble du site. C'est pour ça qu'ils ont été inclus comme membres dans le conseil de gestion, pour pouvoir dire, bien, parler de la protection des fossiles dans le parc, par exemple, puis donner leur avis à ce sujet-là.

1075 **M. ÉRIC PERREAULT :**

 Ce serait un seul et même comité?

1080

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1085 Bien, ça resterait à voir, ça, c'est à savoir, t'sais, là, ça va être beaucoup au conseil de gestion de décider qui va siéger, puis ça pourrait être les mêmes personnes, ça pourrait être des personnes différentes.

LA PRÉSIDENTE :

1090 Mais je pense que ce qui est encore peut-être un peu nébuleux, outre le fait que c'est plus ou moins les mêmes personnes dépendamment, là, de qui décideront de siéger, quel est leur rôle respectif de chacun?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1095 De chaque comité?

LA PRÉSIDENTE :

1100 Oui. En fait, on peut reprendre, là, le rôle de la société, le rôle du conseil de gestion. C'est un petit peu encore nébuleux, malgré que... mais je vais vous laisser la parole.

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1105 Oui. Alors, le rôle de la société de gestion sera de prendre en charge la gestion de la réserve de biodiversité et des réserves écologiques pour les aspects de mise en valeur et de recherche. Donc, c'est eux qui vont s'occuper complètement de ces aspects.

LA PRÉSIDENTE :

1110 Et quelle sera la structure de cette société-là?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1115 On fait une proposition ici pour la composition du conseil d'administration, mais tout ça, on est encore en train de réfléchir.

LA PRÉSIDENTE :

1120 O.K. Mais je comprends, là, les acteurs, mais le rôle. Donc, oui, vous nous dites, là, qu'il va prendre en charge tout ce qui est protection... non, pas protection, ça, c'est le MELCC, la mise en valeur puis...

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1125 La recherche.

LA PRÉSIDENTE :

1130 La recherche. Il y a un conseil d'administration, mais est-ce qu'il va y avoir un directeur général?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1135 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1140 O.K.

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1145 Oui, il va y avoir... bon, là, on fait la distinction entre la gouvernance de la société de gestion et l'équipe de gestion qui va mettre en oeuvre la gestion de façon effective. Donc, il y aurait ... bien, c'est ça, ce n'est pas encore complètement déterminé, mais dans les discussions qu'on a eues précédemment, on avait parlé d'avoir un président-directeur général avec... il y aurait un responsable de la mise en valeur, un responsable scientifique qui, eux, auraient aussi leur équipe, t'sais, de guides-interprètes, puis leur... t'sais, dans le cas du responsable du scientifique avec (inaudible) des partenariats avec le monde universitaire de recherche.

1150

LA PRÉSIDENTE :

1155 Et ça, c'est pour la société de gestion qui va être un organisme sans but lucratif. Maintenant, le conseil de gestion, lui, quel va être son rôle?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1160 C'est un rôle aviseur. C'est pour permettre aux acteurs locaux de se prononcer sur la gestion qui sera faite dans le site.

LA PRÉSIDENTE :

1165 Et quelle va être la distinction avec le comité communautaire?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1170 Bien, ça, c'est une... ça reste à déterminer. Le comité communautaire, finalement, on voulait que la voix... avoir une voix communautaire, donc que des différents groupes, différents acteurs communautaires puissent amener les préoccupations, les savoirs locaux, ces choses-là.

1175 Là, finalement, on amène la proposition qu'il y ait un représentant du comité communautaire qui soit membre du conseil de gestion pour justement véhiculer dans une seule direction la voix de tous ces différents acteurs-là. Mais ça pourrait aussi être que ça reste un comité complètement à part du conseil de gestion, puis qu'il informe, qu'il alimente les recommandations du conseil de gestion.

LA PRÉSIDENTE :

1180 Et la société va avoir une autonomie décisionnelle?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1185 Oui. Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1190 O.K. Est-ce que ça clarifie des choses pour vous?

M. ÉRIC PERREAULT :

1195 Oui. C'est juste que je trouve qu'il y a un déploiement... même si ce n'étaient pas les mêmes personnes, on voit la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, admettons que sur un, c'est la mairesse, puis l'autre, c'est le directeur général, bien, la partie aviseur ne sera pas très différente. T'sais, je trouve qu'il n'y a pas... ce n'est pas... je me demande la pertinence d'avoir les aviseurs s'ils sont en bonne partie sur la... dans l'OBN... dans la société, t'sais, c'est... Je ne sais pas si vous comprenez.

1200 Même si on chan... C'est soit que ça va être les mêmes personnes, puisqu'on est un petit village, puis il n'y a pas beaucoup de monde. Puis si c'est les mêmes personnes, bien, c'est comme si tu sièges sur deux comités qui sont finalement... t'sais, tu t'avises toi-même finalement. Puis si ce n'est pas les mêmes personnes, bien, ça va rester que c'est la Municipalité qui va aviser la Municipalité dans... en tout cas, c'est ma perception. Je ne sais pas si elle est bonne ou si c'est moi
1205 qui ne comprends pas bien.

LA PRÉSIDENTE :

1210 Madame Tremblay, vous aviez demandé la parole.

Mme AUDE TREMBLAY :

1215 Oui. Aude Tremblay, MELCC. Peut-être pour rebondir sur ce que Monsieur Pineault (*sic*) vient de mentionner, deux éléments. Comme Madame Motard-Côté disait tout à l'heure, je veux juste rappeler que le conseil de gestion vient permettre d'alimenter la réflexion auprès de tous les acteurs du site et pas juste la société, parce que la société va se pencher juste sur les deux volets de mise valeur et de recherche pour la réserve de biodiversité. Donc, ça leur donne une porte d'entrée auprès des autres gestionnaires du site.

1220 L'autre élément. On mentionne souvent dans nos discussions le fait que ce qui a été réfléchi, ce qui a été discuté, ce qui a été réfléchi et discuté, c'est avec notamment la Municipalité et avec les autres membres du comité de pilotage qui est une structure associée depuis le début à la

1225 candidature du site, et dont les partenaires pourraient probablement être énumérés par Madame Motard-Côté, les membres du comité de pilotage qui sont quand même une équipe qui représente différentes voix, qui ont alimenté la réflexion et mené à cette structure-là.

LA PRÉSIDENTE :

1230 Le comité de pilotage, c'est le comité de gouvernance, là, de... Non? C'est différent?

Mme AUDE TREMBLAY :

En fait, c'est un comité qui était...

1235 **LA PRÉSIDENTE :**

Expliquez la distinction, s'il vous plaît? Parce qu'il y a eu plusieurs recommandations sur la gouvernance. Donc, je suis désolée, là, de mêler un peu les cartes, là, mais c'est peut-être... Madame Tremblay et ensuite Madame Boivin.

1240 **LE COMMISSAIRE :**

Gagnon.

1245 **LA PRÉSIDENTE :**

Gagnon, excusez.

Mme AUDE TREMBLAY :

1250 C'est tout à fait légitime, parce que, ce dont on parle, et ce qui est illustré ici, c'est vraiment associé à la réserve de biodiversité et au site, mais en amont de toute cette réflexion-là et de ce processus-là, avec toute une structure de gouvernance aussi qui a mené au développement, à l'élaboration et au dépôt de la candidature du site de l'UNESCO.

1255 Donc, on a une table des partenaires UNESCO et on a aussi un comité de pilotage qui était relié d'abord à la candidature du site, mais qui éventuellement continue de se pencher sur le

caractère opérationnel que devrait prendre la gouvernance pour répondre à une des trois conditions essentielles pour être retenu et reconnu par l'UNESCO et qui est une gestion exemplaire du site.

1260

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Alors, Madame Gagnon?

1265

Mme KATIE GAGNON :

Katie Gagnon, Municipalité. Peut-être juste pour synthétiser, parce qu'il y a une grosse structure de concertation pour le processus. Donc, quand la Municipalité a déposé d'ailleurs première étape sur la liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada, une fois que ça, ça a été inscrit, qui est la première étape niveau canadien, la Municipalité a formé un comité de pilotage pour la soutenir dans la préparation de la candidature.

1270

Donc, dans ce comité-là, elle est allée chercher un directeur scientifique qui est André Desrochers. Elle s'est associée entre autres avec des professionnels du ministère de l'Environnement pour réfléchir tout le volet protection. Elle est allée se chercher des ressources pour réfléchir un peu la gouvernance et avoir une représentativité un petit peu une voix d'organisme environnemental, donc Nature Québec a été impliquée dans les travaux. Les communautés autochtones se sont jointes également au comité de pilotage, et le comité de pilotage, c'est un peu un comité concret exécutif qui travaille et duquel il y a eu notamment le comité de rédaction pour écrire la proposition d'inscription, c'est un 2500 pages qui a été déposé.

1275

1280

Donc, pour rassembler tout ça, c'était un peu le comité fonctionnel. Mais pour avancer les principaux dossiers de la proposition d'inscription, on parle de la protection, de la gestion, de la gouvernance, puis évidemment des finances. Donc, pour chapeauter tout ça, il y a une table de concertation qui a été mise sur pied, qui est la Table UNESCO-Anticosti, la Table des partenaires. Et la Table des partenaires, elle est, elle était, elle est, elle est encore en fonction, elle est coprésidée par le ministère de l'Environnement et la Municipalité.

1285

Donc, c'est vraiment une coprésidence, et il y a, si je ne m'abuse, sept ou huit ministères qui sont représentés sur cette table-là. Il y avait deux représentants citoyens qui étaient là, dont Éric Perreault et Isabelle Plante qui travaille également à la radio et qui est maintenant conseillère municipale. Madame Boulanger qui, à l'époque, était conseillère municipale, siégeait également sur

1290

1295 la table; le maire de l'époque et également les organismes régionaux. Donc, on pense à Tourisme Côte-Nord, par exemple, les pourvoyeurs de l'Île, la Sépaq également, Pourvoirie Lac Geneviève, Safari Anticosti. Donc, là, j'en oublie peut-être, là, mais j'y vais vraiment par coeur.

1300 C'est une quarantaine de personnes, une bonne vingtaine d'organismes qui se réunissent, il n'y a pas tant de rencontres, là, de tout le monde, mais on en a eu en personne pré-Covid. Il y en a eu une à Anticosti, on en a eu à Québec. Et les grandes orientations de réflexion sont parties de la table qui a fait des sous-comités. Il y a eu un comité sur la gouvernance, il y a eu un comité sur la protection, comité sur la mise en valeur pour réfléchir la mise en valeur, et chacun de ces comités-là ont avancé, ont travaillé et sont revenus à la table avec des recommandations.

1305 Une fois que ces recommandations-là ont été adoptées à l'unanimité par la table; là, le comité de pilotage a intégré pour avancer avec tout ça. Donc, c'est un peu le fonctionnement, je pense, c'est important de comprendre d'où sort tout ça.

LA PRÉSIDENTE :

1310 Oui.

Mme KATIE GAGNON :

1315 Dans notre mémoire, nous, on a en annexe le rapport du comité sur la gouvernance, donc, ça peut permettre de comprendre d'où est issu un peu ce processus-là. On a les recommandations de la Table des partenaires également, que vous allez voir, en matière de protection, en matière de gestion, en matière de mise en valeur, et les principes de base de la gouvernance.

1320 Quand vous avez entendu la mairesse de la Municipalité dire « On est derrière la structure principale de gouvernance », c'est que tout ça, ça a été travaillé en collaboration avec la Municipalité. Donc, le principe d'avoir, c'étaient les cinq entités politiques qui étaient normalement sur le conseil de gestion, la première proposition, c'est les cinq entités politiques qui sont... qui étaient identifiées comme étant légitimes pour aller ensuite dans leur milieu discuter de comment va se faire la représentation.

1325 Donc, quand on voit Municipalité de L'Île-d'Anticosti, ça ne veut pas dire un siège, ça veut dire que c'est la Municipalité qui va regarder combien de sièges et tout ça. Même chose, quand on

1330 voit « gouvernement du Québec », bien là, c'est à préciser, mais c'étaient les autorités politiques avec la légitimité pour pouvoir aller après ça définir.

1335 Donc, pour l'instant, la structure, et là, collègues du ministère, vous me corrigerez, là, si je m'avance, mais la structure, elle était encore très générale et elle n'est pas encore définie, donc, le conseil de gestion que vous voyez, c'est ce qu'on a là comme information pour l'instant. Je ne sais pas si ça éclaire un petit peu.

LA PRÉSIDENTE :

Oui oui, ça éclaire. Oui. Ça éclaire le processus...

1340 **Mme KATIE GAGNON :**

L'origine, le processus, absolument.

LA PRÉSIDENTE :

1345 ... l'origine.

Mme KATIE GAGNON :

1350 Ça n'éclaire pas les liens, mais ça éclaire le processus, d'où il sort.

1355 Et un dernier complément d'information, et je pense que c'est difficile de le comprendre, puis nous, ces tableaux-là sont nouveaux aussi, là. Mais ce qui est difficile à distinguer, c'est qu'il y a la gestion permanente qui est envisagée pour le site du patrimoine mondial, mais moi, je suis un ex-travailleuse de l'UNESCO, du patrimoine mondial, et quand on soumet une proposition d'inscription, on ne peut pas attendre d'être inscrit pour commencer à travailler la gouvernance, la candidature ne sera pas retenue. Il faut qu'il y ait déjà quelque chose d'intérimaire.

1360 Donc, quand on va avoir l'évaluation de l'Union internationale de conservation de la nature, la première question, une des premières questions qu'ils vont poser, c'est comment est protégé le territoire et comment il sera géré. Donc, ça prenait tout de suite une structure de gouvernance. C'est l'origine un peu.

LA PRÉSIDENTE :

1365 Ça va. Monsieur Morissette?

LE COMMISSAIRE :

1370 Justement, quand vous avez parlé de l'historique, il y a une partie de cet historique-là qui m'intéresse particulièrement, vous avez parlé de la Table des partenaires UNESCO. Pour référer aux diapositives qu'on a vues jusqu'à maintenant, la structure intérimaire, elle est assurée par cette table des partenaires. Est-ce que c'est bien cela que je comprends?

Mme KATIA GAGNON :

1375 Non.

LE COMMISSAIRE :

1380 Alors, là, j'ai besoin de plus de précision dans ce cas-là.

Mme KATIE GAGNON :

1385 Bien, je vais en donner. Katie Gagnon. Je vais en donner quelques-unes, là, je pense que les collègues au ministère vont pouvoir préciser.

1390 La structure de gestion, selon tous les documents dans le moment, elle revient au ministère de l'Environnement. Donc, c'est le ministère de l'Environnement qui est dépositaire de la structure de gestion dans le moment de la structure de gouvernance, et même officiellement pour l'intérimaire de la mise en valeur et de la recherche.

1395 Donc, l'entièreté dans le moment, là, quand il va y avoir une question pour l'UNESCO, pour le patrimoine mondial, qui est responsable, c'est le ministère de l'Environnement. Le ministère de l'Environnement, la Municipalité collaborent à certains égards, on l'a vu tantôt un petit peu sur la mise en valeur avec certains projets pour la recherche, mais, concrètement, c'est le ministère de l'Environnement qui est dépositaire, la Table des partenaires demeure une instance de concertation qui continue de travailler...

LE COMMISSAIRE :

1400 Ce qu'on voit à l'écran présentement, il est écrit « Partenaires », est-ce que la Table des partenaires, c'est bien la Table des partenaires que vous parlez?

Mme AUDE TREMBLAY :

1405 En fait, la nuance à apporter, c'est que la Table des partenaires, c'est la Table des partenaires UNESCO, dont Katie Gagnon a fait mention tout à l'heure, qui était plus pour superviser l'ensemble de la candidature à l'UNESCO. Ici, dans la petite case « partenaires » en pointillé, c'est pour venir illustrer que, en ce moment, pour être capable d'assumer l'ensemble des trois secteurs d'activité pour la période intérimaire, le ministère a besoin d'aller chercher le soutien de certains
1410 partenaires, notamment via la Municipalité et la subvention qui a été conférée à cet effet-là pour qu'ils puissent nous aider à réfléchir sur différents aspects, notamment le directeur scientifique qui contribue entre autres à réfléchir sur les aspects des volets scientifiques qui vont être développés. Donc, c'est à ces partenaires-là que réfère la figure qu'on voit à l'écran présentement.

1415 **LE COMMISSAIRE :**

Quelle est la différence entre Partenaires et Table des partenaires?

Mme AUDE TREMBLAY :

1420 Bien, ici le terme « Partenaires » se veut au sens générique, là, de partenariat avec des parties prenantes sur le territoire impliqué dans le projet alors que la Table des partenaires est plutôt la structure qui a été mise en place pour réfléchir à l'échelle intergouvernementale et même plus large pour développer le projet de candidature, notamment en allant chercher des organismes de
1425 conservation comme Nature Québec.

LE COMMISSAIRE :

1430 Parfait. Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Pour revenir au comité de gouvernance. Alors, le comité de gouvernance et j'ai compris l'historique, là, il y a une structure générale et c'est pour se pencher plus particulièrement, là, sur la gouvernance. Il proposait de suivre les standards des parcs nationaux du Québec. Donc, comment est-ce que vous avez considéré cette proposition-là? Madame Tremblay?

1440 **Mme AUDE TREMBLAY :**

Je vais céder la parole à Madame Motard-Côté.

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1445 Oui. Puis, en fait, je pense que je vais céder la parole à Dominic, parce que je n'étais pas là dans ce temps-là.

LA PRÉSIDENTE :

1450 Monsieur Boisjoly?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1455 Bien, en fait, la structure que vous avez vue avec un responsable de la protection, un responsable de la mise en valeur, responsable scientifique, c'est directement inspiré des structures des parcs nationaux, donc, c'est ce qui était proposé. Puis même la recommandation originale de créer une société de gestion, on le voit ici, là, les parcs nationaux sont gérés par une société d'État dans ce cas-là.

1460 Donc, toute la proposition originale du comité gouvernance était inspiré de la structure des parcs nationaux. Puis je dirais même aussi d'une certaine forme de gouvernance des établissements publics français, des parcs régionaux français, ce qui transparaît moins à travers la réglementation, mais qui était l'inspiration d'avoir un conseil d'administration multipartenaire et représentatif des différents paliers de gouvernement. Cette influence-là provenait beaucoup des parcs, des établissements publics français.

1465

1470 Mais tout ça a dérivé, là, en se concrétisant avec la structure bicéphale, là, qui vous est proposée avec le MELCC pour la protection versus la société de gestion pour le volet mise en valeur et recherche scientifique.

LA PRÉSIDENTE :

1475 O.K. Donc, si je comprends, là, puis je vais revenir au MFFP tantôt pour que vous nous expliquiez un petit peu, là, davantage les standards et parcs nationaux, mais... puis je viens de perdre mon idée.

M. DOMINIC BOISJOLY :

1480 Je compatis.

LA PRÉSIDENTE :

1485 Je suis désolée, mais ça va revenir assez vite. Oui. Par rapport au style de gouvernance, en fait, on l'a vu, bon, les parcs nationaux, là, que français dont vous avez fait référence, c'est beaucoup un style plus... qu'on appelle de type B, là, de l'UICN, là, donc, ce n'est pas participatif et partagé?

LE COMMISSAIRE :

1490 Partagé.

LA PRÉSIDENTE :

1495 Alors que... Puis là, vous avez, en fait, deux styles de gouvernance. Ce qui a trait à la conservation, on serait dans un style de gouvernance du Gouvernement, là, du type A. Puis, ensuite, l'autre, vous avez...

M. DOMINIC BOISJOLY :

1500 Ce serait un mode hybride un peu, là.

LA PRÉSIDENTE :

1505 Ce serait, pardon?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1510 Un mode hybride entre le type B et le type A, là.

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

1515 **M. DOMINIC BOISJOLY :**

Parce que la structure de la société de gestion serait plus participative alors que la structure, le volet protection serait gouvernemental.

1520 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Ça me travaille encore, mais, à un moment donné, ça va s'éclaircir. Madame Gagnon?

Mme KATIE GAGNON :

1525 Katie Gagnon, Municipalité. Peut-être un complément d'information, toujours dans la perspective historique.

1530 Donc, quand est venu le temps de réfléchir la gouvernance, bien, je pense qu'il y avait une volonté de tous les partenaires de rencontrer les standards du patrimoine mondial. Donc, quand on parle « patrimoine mondial », on parle, la phrase clé, souvent, c'est « site exceptionnel, gestion exceptionnelle », donc, on... ça a donné lieu à quelque chose qui est, je pense, un peu inédit au Québec.

1535 Donc, les sites naturels du patrimoine mondial au Québec, Miguasha, bien, donc, on est dans de l'innovation, donc, il faut garder en tête qu'on est en train de créer quelque chose pour une

réserve de biodiversité qui est vraiment liée et, je pense, c'est pour ça aussi que le mandat de consultation ciblée rappelait qu'on est dans le contexte du patrimoine mondial.

1540

Donc, on sort des standards de gouvernance, c'est un mode qui est hybride, donc, c'est sûr qu'il y a beaucoup de choses à clarifier, et... mais ça impose d'essayer d'aller vers quelque chose comme ça, et c'est difficile de voir le pourquoi de cette demande de cohérence là.

1545

Et moi, pour avoir travaillé à l'UNESCO, je peux vous dire que quand... après ça, il y a des suivis, il y a des rapports périodiques, il y a des rapports de suivi des sites patrimoniaux, et le patrimoine mondial ne va pas demander à la Sépaq son rapport, puis, après ça, demander... ne va pas, si vous me permettez l'expression, se casser la tête sur qui fait quoi.

1550

Eux, ils veulent un répondant, un gestionnaire de site, un point de chute, et de là, le comité de coordination, « coordonnez-vous entre vous », mais il y a un responsable pour le patrimoine mondial. Donc, de là, la gestion du site du patrimoine mondial, et, de là, la complexité. Mais je pense que c'est important de rappeler que dans le site du patrimoine mondial, c'est 95 % du territoire qui est la réserve de biodiversité. Donc, l'innovation pour le site du patrimoine, c'est 95 % qui va être géré de cette façon-là.

1555

LA PRÉSIDENTE :

Donc, vous parlez, là, d'un seul interlocuteur avec le patrimoine mondial, mais...

1560

Mme KATIE GAGNON :

C'est le site du patrimoine mondial. Dans le moment, c'est le ministère de l'Environnement pour l'instant.

1565

LA PRÉSIDENTE :

C'est le ministère de l'Environnement. Très bien. Monsieur Thibault, peut-être juste nous parler un petit peu, là. Monsieur Boisjoly a fait référence, là, à quelques-uns de vos standards des parcs nationaux, peut-être nous en expliquer un peu plus.

1570

M. ALAIN THIBAUT :

1575 Oui. Alain Thibault, MFFP. En fait, il n'y a pas de standard défini, là, pour les parcs
nationaux. Le ministère délègue l'exploitation des parcs nationaux du Québec méridional à la Sépaq,
il confie l'exploitation des parcs nationaux du Nunavik à l'Administration régionale Kativik et définit le
mandat qu'il donne à ces organismes-là; donc, un mandat de conversation, protection, surveillance,
mandat de gestion de l'offre d'activité service, maintien des actifs, arrimage avec le milieu régional,
communication externe.

1580 Il appartient à ces organismes-là de décider comment ils vont se structurer pour remplir ces
mandats-là. Ça adonne que nos exploitants ont des modèles qui se ressemblent, donc avec un
directeur, un responsable pour la conservation et l'éducation, un responsable pour le volet
1585 infrastructure, un responsable pour le service à la clientèle. Et donc, ils n'ont pas réinventé la roue,
mais comme c'est des modèles qui se ressemblent, bien, on peut parler d'un standard, parce que
les parcs nationaux ont à peu près tous le même format, puis ce n'est pas un standard qui est
imposé par le ministère.

LA PRÉSIDENTE :

1590 Merci. Vous aviez une autre question, je crois, Monsieur Perreault?

M. ÉRIC PERREault :

1595 Ce qui est ironique, c'est que je faisais partie avec Louis Bélanger du comité pour la gestion,
pour la gouvernance, puis ça a toujours été un casse-tête, fait que c'est... ça fait deux ans qu'on se
casse la tête, fait que c'est à votre tour.

1600 Moi, j'ai juste comme un petit (inaudible) une image vaut mille mots, puis souvent, ce qui
arrive à Anticosti, c'est que, on... les choses de l'Île sont gérées souvent par des gens de l'extérieur.
Puis, t'sais, peut-être vous donner un exemple, c'est comme si on demandait de gérer le Troisième
lien à Québec par des gens d'Anticosti. T'sais, des fois, c'est un peu l'image que j'ai, t'sais, c'est
comme, les gens diraient « ça aucun sens, là, c'est nous qui vit ici, c'est nous qui est sur le
1605 territoire ».

1610 C'est juste que je voudrais que ça... dans la réflexion finale du BAPE, qu'il y ait vraiment la notion que ça serait bien que les gens de la place soient consultés et, on l'est, mais j'ai un exemple concret. La Sépaq, on parlait des camps de gardiens de rivière, t'sais, ici, la population est unanime, on veut les garder, mais, t'sais, on n'a pas un mot... on n'a jamais eu un mot à dire là-dessus, c'était tout le temps une décision qui était prise à Québec alors qu'on aurait peut-être aimé pouvoir dire que nous, on aimerait ça les garder, puis qu'on croit que ça a une valeur pour nous.

1615 Parce qu'ici, à l'île, un des problèmes, c'est que tout l'historique de l'Île a été soit mis en feu, on parle du château; soit démolit, on parle du vieux club. Puis tout est toujours laissé à l'abandon, puis ça finit par être désuet au point de ne plus être récupérable. Quand on pense à Carleton, je sais qu'il y a des projets pour ça aussi. Fait que, t'sais, je ne sais pas si dans l'avenir ou dans la forme que pourrait prendre la gestion, s'il ne pourrait pas, parce que... puis, en plus, je ne sais pas, en plus, le territoire est municipal, fait que, t'sais, je me dis, il y a encore une raison de plus pour impliquer les gens de la place dedans, sur au moins donner notre opinion ou donner notre...

1620 Puis je pense, en tout cas, ce que j'ai dans la tête, quand j'ai pensé à ça, je pensais particulièrement aux camps de gardiens de rivière, t'sais, qu'on aurait voulu dire quelque chose « non, on ne peut pas défaire ça, on ne peut pas mettre ça », puis ça... c'étaient toutes des décisions prises à Québec par des gens qui n'ont jamais probablement des fois mis les pieds ici peut-être, je ne sais pas. Fait que c'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

1630 Je vous remercie.

M. ÉRIC PERREault :

Merci. Bonne soirée.

1635 **LE COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup, Monsieur Perreault.

1640

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous avons reçu une question de Monsieur Daniel Vanier, que je vais vous lire. Alors :

1645

« Quel budget est prévu par le MELCC et le Gouvernement du Québec pour la gestion de la réserve de biodiversité à Anticosti? »

Et là, je vais continuer dans... Alors, juste attirer votre attention, il va y avoir une énumération. Alors :

1650

« Quel montant sera-t-il attribué aux postes budgétaires suivants : activités de recherche; projet de restauration écologique; activités d'éducation et d'information, par exemple, un bulletin d'information annuel; surveillance du territoire et acquisition de données, par exemple, mesure des critères de la qualité de l'eau des rivières à saumon? »

1655

« Le Gouvernement envisage-t-il la mise en place d'une taxe sur l'hébergement et sur certaines activités de prélèvement de la faune pour financer les différentes activités, opérations et projets liés à la recherche, l'acquisition de données et la restauration écologique des milieux naturels? »

1660

Alors, voilà la question. Je peux, si vous voulez, je peux la reprendre petit par petit.

Mme AUDE TREMBLAY :

1665

Ce ne sera pas nécessaire, je l'explique pourquoi. En fait, tout d'abord, je voudrais utiliser mon droit de rectification pour m'autorectifier. Tout à l'heure, j'ai mentionné le montant du dernier budget, j'ai dit 4.2 millions sur cinq ans, c'est plutôt 4.4 millions sur cinq ans.

1670

Par contre, les postes budgétaires ne sont pas ventilés au détail qui me permettraient de répondre aux sous-questions. Donc, ces sommes-là vont servir essentiellement à mettre en place l'équipe de gestion du ministère. Par contre, pour le volet peut-être recherche de la question, Monsieur Desrochers a mentionné tout à l'heure qu'il y avait eu une annonce du scientifique en chef pour financer de la recherche à Anticosti récemment.

1675

LA PRÉSIDENTE :

Il est là.

1680

Mme AUDE TREMBLAY :

Peut-être qu'il serait mieux placé, là, pour parler des détails de cette annonce-là et qui, vous l'aurez compris, est une annonce gouvernementale, mais qui ne relève pas du ministère de l'Environnement.

1685

LA PRÉSIDENTE :

Mais est-ce qu'il va y avoir un financement durable? Là, vous annoncez qu'il y a ce budget-là, il est pour combien d'années? Est-ce qu'il est renouvelable? Est-ce qu'il y a des ententes?

1690

Mme AUDE TREMBLAY :

Il est pour cinq ans. Donc, c'est un cycle budgétaire de cinq ans, relié à une demande de mesures budgétaires. Donc, pour l'instant, le financement qui est garanti, c'est celui-là. Par contre, il y a eu des engagements du ministère de l'Environnement, lorsqu'il y a des annonces qui ont été faites sur Anticosti, d'assurer un financement et des ressources humaines nécessaires à la bonne gestion du site.

1695

LA PRÉSIDENTE :

1700

Bien. Oui, monsieur Boisjoly?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1705

Oui, j'aurais juste peut-être une précision. Les différentes activités auxquelles faisait référence Monsieur Vanier, certaines de ces activités-là sont, comme je le mentionnais auparavant, là, finançables via des budgets d'immobilisation, qu'on parle à la restauration, le site, là, par exemple; donc, ça provient, ça peut provenir de différents postes budgétaires. Les budgets auxquels faisait référence Madame Tremblay sont plus pour le fonctionnement, les budgets de transfert, des

1710 choses comme ça, mais il y a aussi les budgets d'immobilisation qui peuvent servir à l'acquisition de connaissances, restauration, et cetera.

LA PRÉSIDENTE :

1715 Merci. Monsieur Desrochers, est-ce que vous avez quelque chose à rajouter? Spécifiquement par rapport au financement.

LE COMMISSAIRE :

1720 De la recherche scientifique.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

La recherche?

1725

LE COMMISSAIRE :

Oui.

1730

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Donc, il y a eu une annonce la semaine passée dans le cadre du congrès de l'Acfas, le scientifique en chef Monsieur Rémi Quirion a annoncé un soutien financier pour la recherche, pour amorcer des programmes de recherche, soutenir la relève, donc, des chercheurs postdoctoraux, des étudiants gradués. Donc, c'est un million de dollars qui a été annoncé sur cinq ans.

1735

Donc, on peut le voir comme un fonds qui va amorcer cette recherche-là. Donc, c'est une première étape, mais je pense qu'il va y avoir moyen de jumeler cette somme-là à d'autres sommes, et d'essayer de pérenniser de la recherche, le soutien à la recherche sur Anticosti.

1740

LA PRÉSIDENTE :

Très bien.

1745

M. ANDRÉ DESROCHERS :

Je me suis aussi inscrit à (inaudible)

1750

LE COMMISSAIRE :

Oui, exactement, (inaudible) vous restez.

1755

LA PRÉSIDENTE :

Vous vous êtes inscrit, bon bien, allez-y.

1760

M. ANDRÉ DESROCHERS :

C'est un complément de réponse pour Monsieur Éric Perreault. Sa première question, là, j'ai été quand même... c'est une réponse assez spécifique que j'ai donnée, mais j'aimerais peut-être amener quelques précisions et le contexte général.

1765

On parle d'Anticosti comme souvent lorsqu'on parle de la chasse au chevreuil, on est dans un contexte de surabondance. Au niveau de la paléontologie, au niveau des fossiles, on est dans un contexte de surabondance. Ce qui veut dire qu'il y a plusieurs groupes de fossiles, O.K. Par exemple, les (inaudible), on ne les retrouve pas en million, mais en milliard. O.K. Donc, il n'y a aucune valeur commerciale lorsqu'un collectionneur commercial vient à Anticosti, il y a... Donc, les fossiles qui ont des valeurs commerciales sont ceux qui sont rares et qui ont une grande beauté. J'ai fait allusion à des... aux trilobites et crinoïdes, c'est les deux seuls groupes de fossiles qui ont une valeur commerciale. D'accord.

1770

1775

Pourquoi on trouve encore aujourd'hui de ces fossiles sur le marché, même s'ils ont été échantillonnés, il y a peut-être cinq, six, sept ou huit ans? C'est que c'est très peu de gens, c'est peut-être deux ou trois collectionneurs donc qui vont prendre plusieurs années à préparer, à mettre 30, 40, 50 heures de préparation, puis progressivement mettre ces échantillons sur le marché noir, si on veut, là, ou en vente.

Donc, c'est pour ça que même aujourd'hui, on va en retrouver, même s'ils ont été collectionnés, là, il y a quand même un certain temps. Ces fossiles-là vont être souvent achetés par

1780 des revendeurs, donc ce qui contribue à être sur le marché pendant encore plus longtemps, il y a un peu de spéculation certainement. Donc, je pense que ça, c'était une précision que je voulais faire.

1785 Finalement, dans un site comme Anticosti qui est en contexte de surabondance de fossiles, bien, ce n'est pas le seul site dans le monde, donc quand on parlait qu'on pouvait laisser des visiteurs collectionner cinq de ces échantillons libres, là, de la roche, ça existe ailleurs, il y a des sites qui sont aussi en contexte de surabondance fossilifère, on a fait vraiment un survol rapide.

1790 Donc, dans ces endroits-là, on permet aux visiteurs, justement, de ramasser un nombre limité de fossiles, y compris dans un site du patrimoine mondial qui est dans le sud de l'Angleterre, dans le canton de Dorset, là, ce qu'on appelle la côte jurassique, la collecte est aussi permise.

1795 Donc, ce n'est pas un précédent, là, c'est que je veux juste m'assurer que ce contexte-là de la possibilité de collectionner des fossiles à mains libres, là, ce n'est pas quelque chose d'inhabituel dans un contexte particulier comme celui qui est d'Anticosti, ça existe ailleurs dans le monde. D'accord.

LE COMMISSAIRE :

1800 J'aimerais profiter de votre présence pour aller un petit peu plus loin dans une question qui a été, ou en tout cas, une discussion qu'on a eue précédemment par rapport aux amendes ou, en fait, aux sanctions pénales qu'il pourrait y avoir par rapport à la récolte de fossiles. On évoquait, là, bon, au niveau de la réglementation municipale, la réglementation du ministère de l'Environnement, là, on était autour de 1000 \$, là, pour une récolte de fossiles.

1805 Excusez-moi, Monsieur Boisjoly, vous voulez préciser (inaudible)

M. DOMINIC BOISJOLY :

1810 Oui, c'est justement, je vais demander un droit de rectification, parce que justement, je me suis trompé d'article, c'est l'article 72 et on parle de 5000 à 500 000 pour une activité qui a été réalisée sans avoir obtenu l'autorisation; ce qui serait le cas, là, pour la récolte de fossiles. Donc, je tenais à rectifier.

1815

LE COMMISSAIRE :

Donc, on parle plutôt de 5000 \$. Est-ce que la valeur du fossile est suffisamment élevée pour que ça vaille la peine d'aller prendre la chance d'avoir une amende de 5000 \$?

1820

M. ANDRÉ DESROCHERS :

C'est effectivement un moyen de réduire cette possibilité-là.

LE COMMISSAIRE :

1825

C'est assez dissuasif.

M. ANDRÉ DESROCHERS :

1830

Alors, c'est dissuasif, tout à fait. Tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

Merci beaucoup, ça répond à ma question. Je ne sais pas si ma collègue avait...

1835

LA PRÉSIDENTE :

Non.

1840

LE COMMISSAIRE :

... des précisions. Bon.

LA PRÉSIDENTE :

1845

Donc, vous avez utilisé votre droit de rectification, là, Monsieur Boisjoly, si je comprends bien.

1850 Écoutez, on va prendre une pause de 15 minutes. Comme vous me voyez, là, je suis en train de faire le tour de ce qui nous reste à aborder. Donc, nous allons prendre une pause de 15 minutes et nous allons vous revenir à 8 h 30. Merci.

1855 **PAUSE DE QUELQUES MINUTES**
REPRISE DE LA SÉANCE

1860 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, si vous voulez bien reprendre vos places, s'il vous plaît. Alors, merci. Alors, nous avons encore quelques petites questions, là, mais ça ne durera pas trois heures.

1865 Alors, la première, on a parlé beaucoup d'étapes, là, par rapport au processus qui est en cours, et cetera. Est-ce que vous avez un échéancier?

Mme AUDE TREMBLAY :

1870 Madame Motard-Côté.

LA PRÉSIDENTE :

1875 Madame Motard-Côté?

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1880 Bien, on a fait des échéanciers qui sont flexibles, là. Ça fait que, là, on n'en fait plus. Mais c'est sûr que, t'sais, on avait mis des étapes, on voulait, par exemple, là, la mise en place des différents comités dans la structure de gouvernance de l'OSB... t'sais, c'est... En janvier, l'année passée, on voyait ça que ça serait fait cet été, puis là, c'est repoussé un petit peu. Là, il y a des consultations, donc, on veut attendre de voir ce qui va ressortir pour vraiment commencer à mettre en place ces choses-là.

1885 Puis, en même temps, il y a toutes les autres priorités de justement commencer la gestion terrain pour mettre en place de la surveillance, la signalisation, mettre en place l'équipe de gestion, trouver de l'hébergement. Fait qu'on a fait une espèce de liste autre de priorités, puis je pense qu'on ne s'aventure plus trop à se donner des échéanciers, mais on commence par ce qu'il faut faire, puis on y va une chose après l'autre, là.

1890

Mme AUDE TREMBLAY :

1895 Sauf quand on parle d'équipe de gestion prioritaire, c'est l'équipe de gestion relevant du ministère de l'Environnement pour avoir des gens sur place le plus rapidement possible, pour assurer les missions de protection, en jonglant avec les contraintes qu'on mentionnait tout à l'heure, là, d'infrastructures, de loger des personnes, de doter les gens d'espaces de bureau, et cetera.

1895

LA PRÉSIDENTE :

1900 On parle de quelques années?

1900

Mme JESSIE MOTARD-CÔTÉ :

1905 En termes d'ordre de grandeur, là, en termes de... pourquoi spécifiquement, par exemple?

1905

LA PRÉSIDENTE :

1910 Bien, par rapport à la mise en place, là, de la réserve elle-même et de sa structure. Donc, là, j'imagine que vous allez attendre le rapport du BAPE, vous allez... si j'ai bien compris, là, juste pour résumer, il va y avoir des consultations interministérielles. On sait qu'il y a l'UNESCO qui est... il y a également des délais, là, qui viennent avec l'inscription du patrimoine mondial, j'ai lu que ça devrait arriver vers les 2023, là, une réponse.

1910

1915 Donc, vous, là, pour la réserve de biodiversité, elle était projetée, on tient des séances pour un statut permanent. C'est quoi en termes de temps?

1915

Mme AUDE TREMBLAY :

Il y a deux processus parallèles. Il y a le processus qui va mener à la dotation d'un statut permanent de réserve de biodiversité. Ça, il y a un échéancier sur lequel Monsieur Boisjoly pourra revenir. En parallèle à ça, il y a la mise en place de la gestion. Donc, on travaille toujours avec un échéancier où on espère avoir des gens en place pour l'équipe de protection dès cet été.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

Mme AUDE TREMBLAY :

Puis, après ça, bien là, ce qu'on souhaite d'abord et avant tout, c'est d'avoir une équipe qui soit fonctionnelle et évolutive pour voguer tranquillement vers la structure de gouvernance permanente qui implique la création de l'OSBL. C'est cet élément-là sur lequel, si on est capable d'aller de l'avant pour arriver à un échéancier, qui se rapprocherait de la création de l'éventuelle confirmation du statut à l'UNESCO, tant mieux, mais ça se pourrait qu'on soit dans une structure qui évolue de façon progressive versus sur un échéancier qui pourrait prendre un an ou deux.

LA PRÉSIDENTE :

Merci. Monsieur Boisjoly?

M. DOMINIC BOISJOLY :

Oui, merci. Pour la création de la réserve de biodiversité permanente, il y a plusieurs éléments qui rentrent en jeu. Les négociations interministérielles pour les limites finales, de ce que je comprends, là, des propositions qui ont été faites, il ne semble pas y avoir d'enjeu, là, majeur au plan de la foresterie, par exemple, parce qu'on parle de vallées, de rivières, donc qui sont des milieux peu accessibles à la foresterie. Fait que j'ai espoir, là, que les négociations interministérielles ne seront pas trop longues.

Et l'autre élément, c'est la réglementation, l'adoption de la réglementation à la réserve. En fait, avec la nouvelle loi, il y a une réglementation générale pour l'ensemble des réserves de

1955 biodiversité qui doit être adoptée. Et ça, bien sûr, ça dépend du calendrier législatif, mais on vise, là, l'hiver 2023 pour l'adoption de ce règlement général là.

1960 Et, en même temps, il pourrait y avoir un règlement spécifique adopté pour Anticosti, un règlement particulier, notamment concernant la cueillette de fossiles, qui est un peu l'exception, là, qui est de la réserve de biodiversité Anticosti. Donc, c'est les deux, là, les deux un peu inconnus, mais on a espoir, là, que d'ici 2023, ça soit « permanentisé ».

LA PRÉSIDENTE :

1965 Merci. Je vais vous lire maintenant une question de Monsieur Nick Malouin. Donc :

1970 « Dans la réserve de biodiversité projetée d'Anticosti, il y a un périmètre d'un kilomètre tout le tour de l'île. Dans ce périmètre, la zone urbaine de Port-Menier a été retirée, mais il y a plusieurs terrains privés qui font toujours partie de cette zone, notamment Rivière aux Canards, à La Petite Rivière et à la Baie des Trois Ruisseaux. Est-ce que la réserve de biodiversité d'Anticosti pourrait avoir des répercussions ou des contraintes présentes ou futures pour les propriétaires de ces terrains? »

Mme AUDE TREMBLAY :

1975 Je vais céder la parole à Monsieur Boisjoly.

M. DOMINIC BOISJOLY :

1980 En fait, tous les terrains privés ont été exclus de la réserve de biodiversité pour la simple et bonne raison que le statut de réserve de biodiversité s'applique uniquement en terres publiques. Donc, si jamais il y a des terrains, là, qui n'ont pas été exclus, c'est parce qu'on n'avait pas connaissance dans les outils géomatiques, mais le statut ne s'applique pas légalement sur ces territoires-là et ça sera ajusté. Mais, selon les données qu'on a à notre disposition, et d'ailleurs, ça transparaît dans le document qu'on vous a déposé aujourd'hui, tous les terrains privés ont été exclus.

1985

LA PRÉSIDENTE :

1990

Mais il parlait, par exemple, de travaux d'aménagement, d'installation de systèmes septiques, et cetera, là, il n'y a pas de contraintes à ce niveau-là?

M. DOMINIC BOISJOLY :

1995

Bien, tant que ça ne déborde pas l'emprise du terrain privé, non. C'est sûr que si ça déborde dans les terres du domaine de l'État qui sont dans la réserve de biodiversité; là, oui, les travaux seraient soumis au régime d'autorisation, là, dont on vous a fait part dans le tableau présenté précédemment.

2000

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. Merci.

2005

Je vais me tourner vers la Municipalité. Monsieur Gravel, vous nous avez mentionné, là, qu'il y a un projet de sentiers de grande randonnée qui fera tout le tour de l'île. Il n'y a pas un projet de sentiers de randonnée qui va tout faire le tour de l'île?

M. MATHIEU GRAVEL :

2010

Oui, mais plus maintenant, en fait. C'est juste que je pensais que c'était moi qui l'avais dit, là, mais je ne pense pas que j'ai dit ça dans les deux derniers jours. En fait, vous avez raison, Madame la Présidente, il y a eu... il y avait un projet de grande randonnée qui a été porté par l'administration municipale dans les trois ou quatre dernières années, qui a avancé sommairement.

2015

Par contre, là, à la lumière de l'ampleur de ce projet-là qui était louable, mais peut-être moins viable, là, du fait que... de l'ampleur du projet justement. Donc, présentement, l'orientation que le conseil municipal s'est donnée est sur laquelle on planche concrètement, c'est un partenaire avec Rando Québec, parce que, on parlait des experts tantôt qui nous avaient dit, qui étaient venus un peu nous conseiller, puis... et vous allez avoir ça dans le rapport qu'on a déposé (inaudible) de plus se concentrer sur de la randonnée pédestre, et non pas... Le concept de grandes randonnées, là, c'est de la randonnée pédestre, mais d'un autre type, avec une clientèle très ciblée, et puis il y a toute la question de responsabilité aussi.

2020

2025 Quand on fait un sentier quelque part, il faut... on en est responsable de l'entretenir et aussi
de la sécurité qui doit s'y passer. Fait qu'on revient vers le périmètre urbain, en fait, dans l'ouest
justement. Donc, il y avait déjà eu un projet qui s'appelait « Les sentiers de l'ouest », on va refaire
l'inventaire, on va s'assurer de refaire les aménagements pour offrir un produit de randonnée
pédestre, mais un peu plus modeste que le tour de l'île au complet. Pour l'instant, on va faire une
boucle, là, autour de... dans l'ouest, là.

2030 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous remercie. Je passe la parole à mon collègue.

2035 **LE COMMISSAIRE :**

2040 Merci beaucoup. J'en profite de votre réponse, Monsieur Gravel, pour enchaîner sur les
éléments touristiques, développement touristique, on l'a évoqué précédemment également. Je
voulais savoir, la commission a eu connaissance de la stratégie de tourisme qui a été développée
dans laquelle évidemment s'insère la promotion de la réserve de biodiversité et aussi du type de
patrimoine mondial de l'UNESCO.

2045 Je voulais savoir de quelle façon le comité de pilotage de la stratégie de tourisme et les
comités que vous nous avez présentés assez clairement tout à l'heure, Madame Gagnon, ont
interagi entre eux pour intégrer à la fois les statuts de protection avec le développement touristique
prévu ou voulu par la Municipalité.

M. MATHIEU GRAVEL :

2050 Je vais laisser Katie répondre, parce qu'elle était là à ce moment-là lors de la conception de
la stratégie touristique.

Mme KATIE GAGNON :

2055 En fait, je suis arrivée dans le dossier en 2019, donc, j'ai chevauché cet exercice-là. La
stratégie de tourisme a eu sa propre démarche de concertation, de préparation, de réflexion. Il
faudrait regarder la composition des membres du comité à ce moment-là pour la stratégie de
tourisme, qui a travaillé avec le ministère, je ne pourrais pas vous dire.

2060 Par contre, je pourrais vous déposer un document qui, je crois, sera intéressant pour vous.
C'est l'Annexe 5 de la proposition d'inscription d'Anticosti qui porte sur engagement et concertation.
Donc, c'est plus vague que la réserve de biodiversité, là, donc, ça englobe un peu trop, mais je
pense que vous allez retrouver qu'est-ce qui a pu y avoir à ce moment-là dans la stratégie de
tourisme.

2065 **LE COMMISSAIRE :**

Et c'est spécifique au développement touristique prévu ou voulu?

2070 **Mme KATIE GAGNON :**

2075 La stratégie de tourisme explique la démarche pour la stratégie de tourisme, donc le
développement touristique entre autres. Mais la stratégie de tourisme, de ce que j'en ai compris, est
une réflexion sur le tourisme à mettre dans le cadre de la proposition d'inscription. Par contre, le
développement dont Monsieur Gravel,, auquel Monsieur Gravel fait référence n'était pas encore sur
la table à ce moment-là, donc...

M. MATHIEU GRAVEL :

2080 Et si je peux reprendre le micro, Monsieur le Commissaire...

LE COMMISSAIRE :

Oui, oui.

2085 **M. MATHIEU GRAVEL :**

2090 ... juste pour compléter un petit peu, pour faire une analogie avec la stratégie qui a été
déposée en août 2020, qui avait été proposée justement au ministère du Tourisme et à la ministre,
qui nous a permis d'avoir un financement temporaire pour financer justement les initiatives pour,
bon, essayer de mettre en oeuvre. C'est une stratégie en tourisme, ce n'est pas un plan d'action,
c'était vraiment, là, on va dire, un état des lieux, puis une vision à plus long terme.

2095 Le défi de tous ces beaux dossiers-là qui nous rassemblent aujourd'hui, c'est un peu beaucoup ça, c'est la mise en oeuvre, comment passer du papier, de l'idée à l'action, puis à la mise en oeuvre. On est rendus là. Donc, ce qu'on vous a... ce dont on a parlé hier, par rapport à la stratégie, bien, de tourisme et au plan de développement maintenant, on est rendus là au niveau de la Municipalité, donc on a mis les gens, on a fait des énoncés de volonté, puis, maintenant, bon, on est rendus un petit peu plus loin.

2100 On va se référer à la stratégie à un moment donné, là, on va retourner voir d'où on venait, mais on n'est pas beaucoup de monde, comme on le dit depuis tantôt, il n'y a pas beaucoup... il n'y a pas de... on y va comme on peut. Il faut garder le fort un petit peu, là, mais ça reste des éléments de départ desquels ils donnent des impulsions, et puis on y va aussi, là, en essayant de convaincre les gens du bien-fondé du potentiel d'accueil et du potentiel touristique de l'Île d'Anticosti.

2105 **LE COMMISSAIRE :**

Donc, de la stratégie de tourisme, est-ce qu'il y a un plan de développement qui est voie d'être fait ou qui...

2110 **M. MATHIEU GRAVEL :**

2115 Un plan de développement qui a été déposé au cabinet de la ministre du Tourisme qui est en... qui est depuis quelques semaines à peine, là, deux, trois semaines pour effectivement obtenir un financement pour permettre de faire ça en trois phases, là. Il y a cinq phases où on parle des trois prochaines phases dans les deux prochaines années, mais on est en attente du ministère du Tourisme.

2120 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous pouvez déposer ce plan de développement là à la commission?

2125 **M. MATHIEU GRAVEL :**

On peut sûrement faire ça. Bien, en fait, c'est parce que j'essaie... parce qu'il n'est pas déposé encore nulle part, là. Même, on l'a déposé au conseil municipal il y a quelques...

LE COMMISSAIRE :

2130 O.K. Ce n'est pas un document public?

M. MATHIEU GRAVEL :

2135 Ce n'est pas un document public encore, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

Correct.

2140 **LE COMMISSAIRE :**

Ça va.

M. MATHIEU GRAVEL :

2145 Il n'y a rien de très dangereux dans ce plan-là, mais, bon, c'est des éléments stratégiques.

LE COMMISSAIRE :

2150 Je comprends.

LA PRÉSIDENTE :

2155 Non non, ce n'est pas rendu public encore.

LE COMMISSAIRE :

2160 Donc, dans le plan de développement, maintenant la mise en oeuvre que vous avez évoquée, je vais aller vers là, on revient à une question qu'on a évoquée précédemment. Donc, on embarque dans le tourisme et avec encore cette réalité-là du milieu qu'on a évoqué où on a besoin de ressources.

2165 Donc, comment on va chercher des ressources pour intégrer finalement ce produit-là, ou cette promotion-là plutôt qui est le site du patrimoine mondial de l'UNESCO pour maintenant le mettre en oeuvre, le développer au niveau touristique?

M. MATHIEU GRAVEL :

2170 C'est une très bonne question. Je vais essayer d'utiliser une analogie pour vous répondre du mieux que je peux. C'est un peu comme quand on fait un casse-tête. Un casse-tête, on a l'image finale, là, mais il faut donner une stratégie pour le faire, le casse-tête. On gère tout un casse-tête, vous l'avez évoqué. On ne peut pas se permettre de ne pas faire certaines parties du casse-tête, parce que la question touristique, elle est évidente, on voit ce qui s'en vient, et il y a une demande déjà. Il y a le potentiel, il y a des gens qui sont intéressés à venir, il y a des gens qui sont intéressés
2175 à venir développer ce volet-là.

2180 Donc, nous, à la Municipalité, bien, on le voit et on en profite, on va dire ça comme ça. Et il faut se préparer, parce que quand le site va être là, la demande est déjà là, et la pression, elle l'est. Donc, c'est un peu... on se sent un peu obligés. Mais, évidemment, c'est pour le bien de l'Île d'Anticosti et des Anticostiens. Et l'orientation du conseil municipal, c'est justement de faire ce développement-là au bénéfice des Anticostiennes et des Anticostiens; ce qui est un peu... ce qui est intéressant comme orientation, parce que, bon bien, il y a une prise en charge locale, là, par (inaudible). Mettons que c'est comme ça qu'on s'enlign, mais, effectivement, toutes les pièces du casse-tête, honnêtement, on ne les a pas tous encore, et le défi, c'est de les remettre un petit peu
2185 une à une et d'avoir... mais on l'a, la vision d'ensemble.

2190 Une des orientations ou des recommandations qu'on fait dans notre mémoire, vous allez peut-être le voir un petit peu avec mon histoire de casse-tête. Quand on parle d'un comité interministériel d'avoir tous les acteurs ou toutes les... c'est à tous les niveaux, donc, on a besoin d'avoir toutes les ressources possibles et tous les programmes. Donc, au lieu d'aller les chercher, nous, un à un, pour qu'il y ait une vision gouvernementale de comment agir, comment le gouvernement peut... doit agir sur le territoire de l'Île d'Anticosti, dans un horizon assez court de quelques années pour... On a besoin de cette coordination intergouvernementale... interministérielle pour être capable d'y arriver et d'avoir toutes les pièces du puzzle au moment où on aura besoin de
2195 les mettre.

LE COMMISSAIRE :

2200 Et, par rapport au plan de développement touristique, quand on évoquait la société de gestion tout à l'heure, est-ce que c'est une des pièces de votre casse-tête justement?

M. MATHIEU GRAVEL :

2205 Oui, effectivement, parce que la société de gestion, on parle de la mise en valeur, donc, il y a un centre d'interprétation, on a fait un plan d'interprétation, qui est une exigence, là, pour la candidature, c'est un peu la résultante ou la conséquence, ou le symptôme, si on peut dire, le tourisme, ils vont venir voir, ils vont vouloir venir, donc, l'accueil, l'hébergement... puis ils vont venir voir les fossiles, mais quand ils vont en avoir ramassé cinq, ça prend cinq minutes ramasser cinq
2210 fossiles ici, là, qu'est-ce qu'ils vont faire le restant du temps? Il va falloir les animer, va falloir faire d'autres choses. Va falloir faire du canot, va falloir aller voir les chevreuils, va falloir...

2215 Donc, toute cette industrie-là que je ne connais pas particulièrement, mais il y a des experts qui la connaissent bien, donc, c'est tout ce qui va s'articuler autour de la mise en valeur du bien, mais aussi des activités qui sont traditionnels ici à l'Île et qui peut se développer si ça n'existe pas.

LE COMMISSAIRE :

2220 Et la responsabilité du tourisme qui relève de la Municipalité comme vous nous l'avez dit, comment peut-elle partager ou veut-elle partager cette responsabilité-là avec la société de gestion?

M. MATHIEU GRAVEL :

2225 En fait, la société de gestion, je ne pense pas qu'elle soit... elle ne va pas faire... au niveau de la mise en valeur, là, ça va être au niveau de l'interprétation de la vue essentiellement, donc avec le centre d'interprétation, les... J'ai toujours le terme anglais, les (inaudible), là, les...

M. DOMINIC BOISJOLY :

2230 Stations satellites?

Mme KATIE GAGNON :

2235 Stations satellites.

M. MATHIEU GRAVEL :

2240 Stations satellites. Je ne sais pas pourquoi je l'oublie toujours. Donc, les stations satellites, c'est un attrait en soi, donc, la société de gestion donc va s'occuper de cet aspect-là. Et des centres d'interprétation, il y aura probablement, dans les visées, il y aura un volet culturel aussi au centre d'interprétation, un volet culturel de l'Île d'Anticosti et non pas juste le volet géologique. Bon. Ça va être une offre, une activité qui prendra une journée, peut-être deux à visiter, mais, bon, le restant de la semaine, qu'est-ce qui va se faire? C'est un peu ça.

2245 Donc, il n'y a pas de... je vous dirais que ça se fait un petit peu en parallèle présentement. C'est incarné justement, puis la Municipalité porte un petit peu les deux et ça va se rejoindre à un moment donné, c'est l'objectif.

2250 **LE COMMISSAIRE :**

Madame Gagnon, pour un complément d'information.

Mme KATIE GAGNON :

2255 Oui. Katie Gagnon, Municipalité. Donc, je pense que c'est important de distinguer encore une fois qu'est-ce qui est site du patrimoine mondial et qu'est-ce qui est autres activités connexes sur le territoire. Donc, le site du patrimoine mondial, on s'attend d'un site du patrimoine mondial qu'il y ait une mise en valeur. Et la mise en valeur, elle doit se concentrer sur ce qui a permis l'inscription du site au patrimoine mondial; donc, dans notre cas, la valeur universelle exceptionnelle concentrée sur les fossiles et la biodiversité.

2260 Donc, je reviens, 95 % dans le fond, de la mise en valeur du site du patrimoine mondial, c'est la réserve de biodiversité. Il y a évidemment, après ça, à part, responsabilité de la Municipalité, tout ce qui va toucher le territoire, les activités connexes, le récréotouristique; donc ce qui est le plan de développement de la Municipalité. Mais quand on parle du site du patrimoine, ça va être la réserve de biodiversité, ça va être les activités du parc national, et ça va être le centre d'interprétation, donc

2270 l'OBNL, la société de gestion doit avoir comme responsabilité la vision globale du site du patrimoine. Elle n'aura pas la responsabilité de l'île, mais vraiment du site du patrimoine. Évidemment, faut que ça se parle, et de là, la pertinence de la Municipalité, par exemple, sur le conseil d'administration de l'OBNL, là.

LA PRÉSIDENTE :

2275 Moi, vous venez de me perdre, parce que l'OBNL, si j'ai bien compris...

Mme KATIE GAGNON :

2280 C'est la société de gestion. C'est juste que ça va être une OBNL.

LA PRÉSIDENTE :

2285 Oui, mais j'ai compris que c'était pour seulement que les réserves de biodiversité et les réserves écologiques, et non pour tout le site. Est-ce exact?

Mme AUDE TREMBLAY :

Oui.

2290 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

Mme AUDE TREMBLAY :

2295 Peut-être juste une petite nuance, là, à ce que Madame Gagnon vient de dire, ce n'est pas pour l'ensemble du site, mais pour la portion du site qui est dans la réserve de biodiversité.

Mme KATIE GAGNON :

2300 Merci pour le correctif, effectivement.

LA PRÉSIDENTE :

2305 Oui oui. Non, c'était parce que, là... C'est important.

Mme KATIE GAGNON :

2310 C'est important. Les mots doivent être précis, désolée pour l'imprécision.

LA PRÉSIDENTE :

Non non.

2315 **Mme KATIE GAGNON :**

Mais j'utilise « OBNL », parce que la forme...

LA PRÉSIDENTE :

2320 C'est correct.

Mme KATIE GAGNON :

2325 ... de société de gestion aussi...

LA PRÉSIDENTE :

2330 Vous pouvez utiliser « OBNL », ce n'était pas ça, c'était plus par rapport à qui relevait...

Bien, est-ce que vous avez d'autres questions, Monsieur Morissette?

LE COMMISSAIRE :

2335 Non. Merci, Madame Gagnon, Monsieur Gravel.

LA PRÉSIDENTE :

2340 Est-ce qu'il y a quiconque qui aimerait intervenir auprès de la commission? Sinon, je vais fermer le registre. Donc, je ferme le registre. Alors, le registre est fermé, Madame Lavoie.

2345 Alors, ceci clôt officiellement les séances publiques de la consultation ciblée. La commission constate que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions, elle compte les recevoir au plus tard dans les 48 prochaines heures. Ces renseignements seront rendus aussitôt publics.

2350 Les questions et les réponses ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils seront accessibles dans le site Web du BAPE et à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti. La date limite pour faire un dépôt ou un complément de mémoire, vous avez jusqu'au 24 mai à 16 h pour effectuer le dépôt de votre mémoire ou complément de mémoire.

2355 Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans le site Web du BAPE ainsi qu'à la Municipalité de L'Île-d'Anticosti. Je rajouterais également que si vous voulez réécouter les séances, les enregistrements vont être disponibles au cours des prochains jours dans le site Web.

2360 Ce centre de documentation à l'Île d'Anticosti demeurera ouvert tout au long du mandat de la commission et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE.

2365 Également, le BAPE s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un sondage afin d'évaluer la qualité de nos services pour répondre à vos besoins. Nous demeurons toujours à l'affût des meilleurs moyens pour vous joindre et vous faire participer, alors n'hésitez pas à partager vos commentaires.

Je vous remercie à l'avance de bien vouloir le remplir sur place et le remettre à l'accueil.

2370 Les personnes désirant exercer leur droit de rectification par écrit auront jusqu'au 3 juin prochain, 8 h 30, pour le faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à Madame Anne-Marie Gagné, coordonnatrice de la commission. À défaut de quoi, la commission pourrait décider de ne pas accepter votre rectification.

2375 Nous voulons vous rappeler à quoi sert le droit de rectification, donc, ce n'est pas pour débattre des opinions, mais bien pour faire une correction quant à une inexactitude ou un fait.

2380 Pour terminer, je remercie la porte-parole de l'initiateur du projet, Madame Tremblay et son équipe, donc Madame Motard-Côté et Monsieur Boisjoly, de même que les personnes-ressources, donc Madame Gilbert de la Sépaq, Monsieur Thibault du MFFP, Madame Katie Gagnon de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti et Monsieur Mathieu Gravel. Merci pour toute l'information que vous nous avez fournie au cours des séances publiques.

Merci aux participants d'avoir posé des questions et de donner vos opinions dans le cadre de ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir plusieurs facettes.


2385 Enfin, je remercie les gens de la technique, la sténotypie, de même que l'équipe de la commission d'enquête. Et je vous remercie de nous avoir accueillis chez vous.

Alors, je vous souhaite une bonne fin de soirée.

2390 _____
Je, soussigné, **Julien Slythe**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des notes prises par moi au moyen du sténomasque.

2395 LE TOUT SELON LA LOI.

ET J'AI SIGNÉ :

2400 
Julien Slythe,
Sténographe officiel.